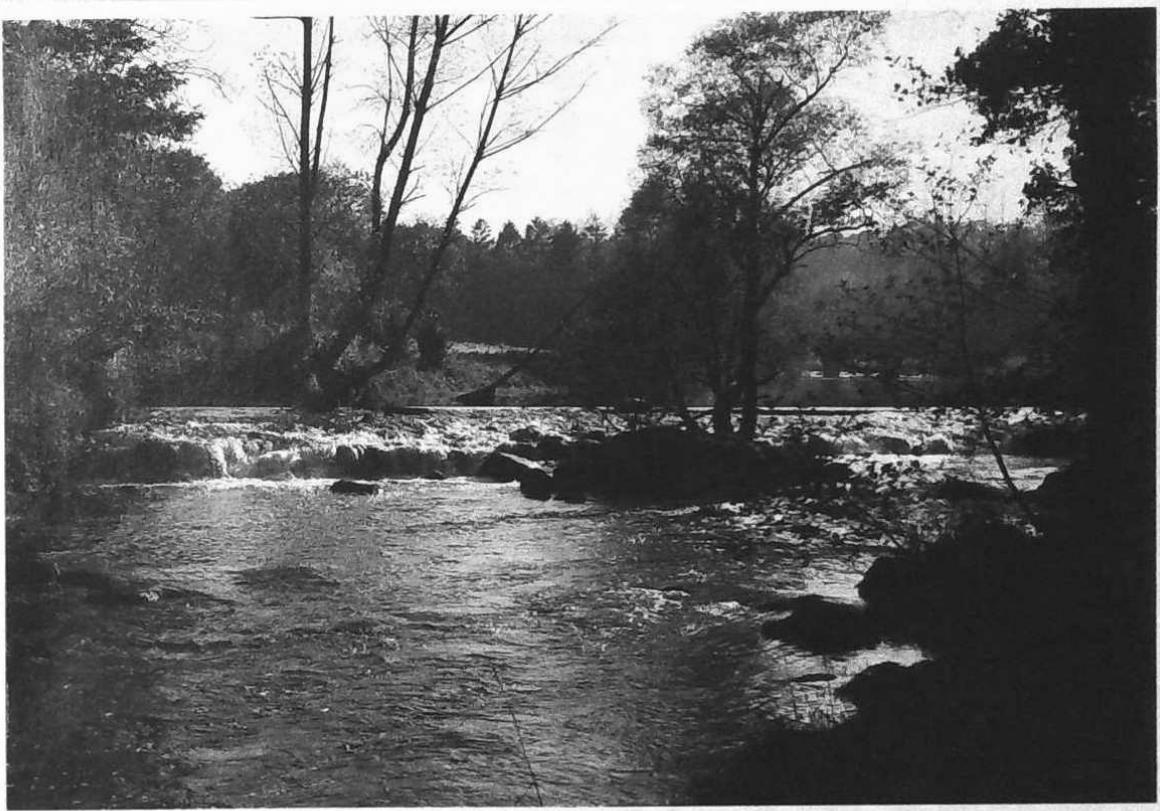


# EAU ET RIVIERES

SAUMONS ET TRUITES

de bretagne et basse normandie



Le Trieux en hiver.

## RÉFORME DE LA PÊCHE

Menaces sur les A.A.P.P.

## Cartes d'objectifs de qualité

De grosses lacunes

1<sup>er</sup> TRIMESTRE 1983 - N° 44 - 15 F

A.P.P.S.B. - 56530 QUÉVEN  
C.P.P.A.P. 52-518

*Pêcheurs  
de Quimper et des environs*

**POUR TOUTES PÊCHES  
SAUMONS, TRUITES, BARS**

Un spécialiste à votre service :

**J. CHUTO**

22, Rue René-Madec  
QUIMPER  
Tél. 95.03.72

\*

MATÉRIEL  
VÊTEMENTS  
REPARATIONS  
... et les meilleurs conseils

**Pêcheurs de saumons  
et de truites**

vous trouverez chez

**R. LE GAL**

ARMURIER

31, Rue Maréchal-Foch, LORIENT  
(Angle de la Rue de Turenne)

**Le plus grand choix d'articles  
au meilleur prix**

Des spécialistes à votre service  
pour toutes réparations de cannes et de moulinets

**MONTAGES SPÉCIAUX DE LEURRES A SAUMONS**

NOMBREUSES RÉFÉRENCES DE SUCCÈS

**PÊCHEURS de truites et de saumons**

Adressez-vous à des **SPECIALISTES**

**L. DREUMONT**

19, Rue des Fontaines - LORIENT  
TELEPHONE 64.38.91

**DOUILLET**

17, Rue Nationale - PONTIVY

**Les meilleurs engins  
aux meilleurs prix**

**CRACK - DAIWA - MITCHELL, etc...**  
Moulinet à lancer (garanti)  
Cuillets spéciales « Saumons »

LE PLUS GRAND CHOIX: GROS ET DÉTAIL  
**PERMIS DE PÊCHE**

**RAGOT** S.A.

Une affaire bretonne  
de renommée mondiale

Vous trouverez chez votre fournisseur habituel :

\* Mouches et leurres pour saumon, truite, ombre, etc  
\* Soies CORTLAND 35 Yds spéciales SAUMON  
et 30 Yds TRUITES et TRUITES de MER

\* Soies CORTLAND 17 yards, silicones, bas de ligne  
flottant et coulant.

\* Tout le matériel et les accessoires pour la FABRI-  
CATION des mouches par l'amateur.

\* Grande variété de leurres pour la PÊCHE EN MER :  
pour maquereau, lieu, thon, morue, etc... dont  
la célèbre MITRAILLETTE (marque déposée), le  
TRAIN DE MOUCHES, etc...

\* Lignes de mer toutes montées.

\* Les fameux RAGLOU Rivière et Mer.

\* Les exceptionnels RAGSPID et MINRACSPID

**Vente en gros uniquement**

**B. P. 18 — 22 LOUDEAC**

**BAR  
DES SPORTS**

Robert et Françoise

Bourg  
de La Roche Maurice  
29220 Landerneau  
Tél. (98) 20.45.36

Chupen des Pêcheurs  
de saumons de l'Elorn

- déclaration des prises
- relève d'écaillés
- résultats sportifs
- pétanque, football, dominos

colette s. pierre  
mareis

hôtel  
restaurant

au cœur d'une région particulièrement riche en rivières

**le relais de l'argoaat**

☎ (96) 43-00-34 22810 belle-île-en-terre



**Bretagne  
Loire  
Equipement**

3, rue Fénélon  
56100 LORIENT  
Tél. 97/21.65.71

**FOURNITURES  
EQUIPEMENTS  
AMENAGEMENTS**

pour  
COLLECTIVITES LOCALES  
COMITES D'ENTREPRISE  
ASSOCIATIONS  
CLUBS SPORTIFS

**ARDENT-SPORT**

B. P. 84 - 56300 PONTIVY - Tél. (97)25.36.56

**MATÉRIELS POUR CORPS**

Tinsel plat Luxe Venard	4,90
Mylar petit	7,00
Mylar moyen	10,00
Mylar grand	10,00
Raphia tous coloris	5,00
Chemille tous coloris	8,00
Polypropylène extra fin	8,00
Sweatmanteau moyen et étroit	8,00
Polyl pour dobby et ailes	7,50
Soies Lodsman 800 fine	8,00
Soies Flèche Marabou	8,00
Soies Naples taille moyenne	8,00
Fi à ganf	4,00
Fi posée	4,50
Fi de plombage nymphes	8,00
Art Fly Wing	7,90

**OUTILS**

Etau Ardent à levier de serrage	194,00
Etau Larico à levier avec 2 mâchoires	209,00
Etau Acero	113,00
Etau Senior	101,50
Etau Marvat	86,50
Etau Thompson A	51,50
Etau Universal II	258,00
Pince à hackles	11,00
Pince à hackles Midgate	13,00
Pince à hackles automatique	14,00
Pince à hackles rotative	59,00
Porte bobine métallique	21,00
Porte bobine rotatif	78,00
Finitionneur de toupies	24,00
Aiguille passe-fil	7,90
Aiguille à carder	10,00
Jeu 3 emporte-pièces pour ailes	49,00
Jeu 3 aiguilleurs de poil	30,00
Protège hackles (hackle guard)	12,00
Trois outils (passe-fil, aiguille à carder, outil à demi-ciel) mesureur de noueud	28,90
protège hackles	03,00
Ensemble 11 outils Marvat	65,00
Optipack : loupe à laser sur étiau	65,00

**Montez vos Mouches**



Vente par  
correspondance

**HAMEÇONS**

Mustad 70509 sasso saseri	799 - 540
535E - 56300 - 56302 - 537 (par 10)	3,60
Partridge ETP-RSP-Hamilton (par 10)	7,00
Tutani extra fine et Midgate 20-22 (par 10)	8,00
Eagle Claw 1428 (par 10)	3,00

**PLUMES**

Cous de coq naturels tous coloris	35,00
Cous de coq tenés tous coloris	40,00
Cous de coq Metz gris	280,00
Cous de coq chinchilla gris - grizzle	5,00
Héglais très tous coloris	2,00
Canard blanc - ventre	8,00
Cul de canard	2,00
Austruche condore blanc, noir, olive	5,00
Jacasse 20 plumes	7,00

Bécasse paire d'ailes	7,00
Condor paire tous coloris	6,00
Faisan doré - tête	5,00
huppe	8,00
colibriette	7,50
Faisan pair d'ailes	10,00
Geai - 10 plumes	10,00
Grouse - 20 plumes	5,00
lois (substitut) 10 plumes	6,00
Manchot - 12 plumes	7,50
blanc, noir, orange, olive	
Marin-pêcheur 12 plumes	8,50
Pach. Nerts	8,50
Rapon celi	3,00
Pardou - colibriette, franc 20 plumes	7,50
Pintade 20 plumes	6,00
Sansonnnet - paire d'ailes	6,00
Sarcelle - franc, 20 plumes	6,00

**POILS**

Daim sur peau	7,50
Lapin - fourrure cardée	6,00
Lèvre - fourrure cardée	7,50
Livre - oreilles	6,00
Livre - masque	10,00
Phoque - fourrure cardée	7,50
Rat musqué sur peau	2,80
Skunks - fourrure cardée	7,00
Taupex sur peau	6,00
Sanglier - bobine	8,00
Vener - queue naturelle ou teinte	8,00
Chèvre sur peau	5,00
Ecureuil - queue grise	7,60
queue rouille	5,00
queue noire	25,00
Elan - sachet de poil	8,00
Rensard sur peau	6,00

**TEINTURE**

28 coloris disponibles pour aléandre	
poils et plumes. Le tube	14,00

COMMANDE DE 150 F. Franco, au dessous - ajoutez 12 Francs - ARDENT-SPORT - B.P. 84 - 56300 PONTIVY

DEMANDEZ NOTRE CATALOGUE COMPLET GRATUIT «MONTÉZ VOS MOUCHES».

Fabrication artisanale  
de mouches

saumon  
truite de mer  
truite

un spécialiste, ami de l'A.P.P.S.B.  
vous propose ses productions

Le catalogue 1983 est disponible  
20 F franco

**Yann Le Fèvre**

Kéradam  
29121 Clohars-Carnoët  
Tél. (98) 71.58.11

## Auberge de Pont-Calleck

Madame PRADO  
Vallée du Scorf - 56240 INGUINIEL - Tél. (97) 32.08.75  
Téléphone 65.00.07 - PLOUAY

mariages - banquets - repas d'affaires

pour vendre ou acheter  
un fonds de commerce

**CHASSE · PÊCHE**

faites confiance à un spécialiste



nombreuses affaires  
sélectionnées  
dans toute la France  
crédit possible  
pour financement  
**CABINET LA MAISON**  
3 rue Eugène Renault  
94 700 MAISONS-ALFORT  
tel. 368 46 35

FINISTÈRE-SUD:

## HOTEL BON ACCUEIL \*\* NN

saison de pêche saumon et truite de mars à mai  
CONCOURS et GUIDE

Neuf - Repos - Pêche - Campagne  
Plages - Vacances idéales

**Demandez documentation**  
CHATEAULIN - Tél. (98) 86.15.77

*Votre publicité*

**Pêcheurs à la mouche**  
un spécialiste à votre service

## LE PÊCHEUR BRETON

Patrick Lebreton

7, rue de Châtillon - 35100 RENNES  
Tél. (99) 50.48.38

vous conseillera sur l'achat et sur l'emploi du matériel  
(pêche et montage des mouches)

**Fabrication artisanale:**

— de mouches bretonnes  
— d'une série de cannes en carbone spécialement  
conçues pour la pêche en Bretagne (documentation  
gratuite sur demande).

**eau & rivières/  
saumon/  
& truite**

N° 44 SOMMAIRE

A.P.P.S.B.  
1, rue des Primevères  
56530 Quéven

Organe de l'Association  
pour la Protection du Saumon  
et de la Truite  
en Bretagne  
et Basse-Normandie

Directeur de la Publication  
Jean-Claude Pierre  
1, rue des Primevères  
56530 QUÉVEN

Tarif des abonnements  
50 F par an  
15 F le numéro  
Publication trimestrielle  
C.C.P. 3519-12 X NANTES  
Banque B.C.C. LORIENT

Tarif des publicités noir et blanc  
1 page 2000  
1/2 page 1000  
1/4 page 500  
1/8 page 300

Tarif des publicités  
quadrichromie  
1 page 3000  
1/2 page 1500  
Ces prix s'entendent pour une  
insertion dans tous les numéros  
de l'année à paraître.

Tous droits de reproduction  
réservés à l'A.P.P.S.B.  
Dépôt légal 1<sup>er</sup> trimestre 1983

N° C.P.P.A.P. 52-518

Impression:  
Imprimerie Centrale  
6, rue Faldherbe, 56100 Lorient  
Téléphone 21.11.46

Les opinions émises dans la revue  
n'engagent que leurs auteurs. Les  
manuscrits ne sont pas rendus.

Il est précisé de façon la plus claire  
que l'abonnement est absolument  
distinct de la cotisation. Toute per-  
sonne non adhérente à l'A.P.P.S.B.  
peut se procurer la revue soit à l'unité  
soit en s'abonnant.

Il est rappelé que notre association  
est à but non lucratif.

- 4-5 Éditorial: à chacun ses valeurs
- 6 Réflexion pour préparer l'avenir
- 7 Idéalisme et réalisme
- 8-12 Vers une nouvelle organisation  
de la pêche en France
- 13-14 Espérer se conjugue aussi sur le Gouët
- 15-25 Les réflexions de l'A.P.P.S.B. sur les  
procédures d'élaboration des cartes  
d'objectifs de qualité
- 26 Le martin-pêcheur, un pêcheur  
pas comme les autres
- 27 Micro-centrales et maxi destructions  
L'importance des prélèvements de sang  
dans la connaissance des populations  
de salmonidés
- 28-29 Recherche d'uranium et mépris des citoyens
- 30-31 Inquiétudes à Guerlédan
- 32 L'écrevisse en Bretagne
- 33 Enquête sur la loutre en Bretagne
- 34 Nouvelles de l'association

ONT PARTICIPÉ À LA RÉALISATION DE CE NUMÉRO:

Rédaction: Marie-Louise Aufrédo, Chantal Berrier, Marie-Claire Berrier, Jean-Luc Baglinière,  
Eduard Boan, Jean Hamon, Gilles Huet, Jean-Pierre Ferrand, Jean-Yves Kerbeuf, Jean-Yves  
Kermarrec, Evelyne Maho, Pierre Phéolot, Jean-Claude Pierre, Isabelle Rouge

Illustrations et photographies: Guy Hersant, André Mérian, Jean-Louis Pelletier, J.-C. Pierre,  
Lafon-Tigreat

Photo de couverture: «Le Trioux en hiver», photo J.-C. Pierre.

Responsable de la publicité: Gilles de Haynim, Le Vieux Talhouët, 56520 Guidel.

Éditorial:

## A chacun ses valeurs

Une nouvelle année s'ouvre à notre Association. D'ores et déjà il apparaît que nous n'aurons pas trop de toutes nos énergies pour défendre le patrimoine naturel contre les nouveaux « aménagements » qui se profilent à l'horizon.

S'il ne nous appartient pas, dans ces colonnes, de dire si « gauche ou droite », c'est « bonnet blanc ou blanc bonnet » — chacun dispose de sa conscience pour en juger à la lumière de multiples critères. Il nous appartient, en association libre — et responsable — d'établir un constat simple : pour ce qui concerne la protection de l'eau et des rivières nous en sommes encore à attendre un changement significatif...

Il y a longtemps, d'ailleurs, que nous savons qu'il ne viendra pas seulement « d'en haut » mais d'abord et surtout de nous-mêmes et de l'évolution des consciences que nous serons en mesure de susciter.

Le Ministère de l'Environnement, dépourvu de moyens, coincé entre l'Agriculture, l'Urbanisme, l'Industrie, l'Énergie, la Recherche, le Commerce Extérieur... est encore bien loin de préfigurer ce Ministère des Ressources Naturelles qui permettrait, peut-être, une meilleure prise en compte des impératifs écologiques.

Nous ne pouvons que le déplorer en notant, au passage, que le Ministre pourrait malgré tout, mieux s'appuyer qu'il ne le fait sur les milliers d'associations qui se battent sur le terrain...

Que les choses ne soient pas simples nous sommes les premiers à en convenir.

Que nous ne puissions, du jour au lendemain, nous affranchir de certains impératifs, soit.

Qu'il s'avère malaisé de modifier les échelles de valeurs, d'inverser les tendances, de se libérer des idées, des méthodes et des structures issues du type de croissance qui prévaut depuis la fin de la seconde guerre mondiale, nous en sommes également conscients.

Mais de là à nous prêcher la sagesse et à nous demander de tout accepter au nom du « réalisme » voilà qui nous paraît tout de même un peu difficile à admettre.

Arguant la crise — élus et responsables économiques tiennent ainsi le même et résigné discours... c'est un peu comme s'ils s'évertuaient, les uns et les autres, à justifier l'impuissance qui semble être la leur à imaginer un autre modèle de développement.

Nous ne nous laisserons pas piéger et nous sommes prêts, nous aussi, à nous placer sur le terrain du « réalisme » : à chacun le sien...

Car en effet, qui donc a fait preuve de réalisme au cours de ces dernières années ?

- Ceux qui haussaient les épaules quand nous évoquions la montée des pollutions par le nitrate ou ceux qui voyaient dans l'intensification du modèle productiviste agricole un risque grave pour de nombreuses activités économiques et la santé publique ?

- Ceux qui proposaient l'aménagement hydraulique des rivières bretonnes en justifiant le recours aux entreprises de travaux publics et à leurs pelletieuses ou ceux qui, refusant de croire que le « civisme était mort » ont parié sur l'aptitude des citoyens à se mobiliser pour remettre leurs cours d'eau en état ?

- Ceux qui proposaient aux élus des Côtes-du-Nord de réaliser deux barrages de 15-20 millions de m<sup>3</sup> chacun, à l'aval du Trieux et du Leff ou ceux qui attirèrent leur attention sur les conséquences désastreuses de tels choix sur la vie des estuaires et l'alimentation en eau potable ?

- Ceux qui conseillaient, hier encore, d'accepter la pollution du Guic et du Léguer pour permettre à l'entreprise Tilly d'accroître de 25 % par an sa capacité d'abattage ou ceux qui mettaient en garde contre les risques économiques et humains d'une intensification de la filière avicole ?

Nous pourrions continuer à accumuler les exemples — mais cette première série de questions à partir de cas précis vécus ces dernières années nous conduit à en poser une seconde, plus actuelle encore.

Aujourd'hui, où donc se situe le « réalisme » ?

- Chez ceux qui proposent de « dénitrifier » l'eau et de traiter les « algues vertes » comme une nouvelle richesse ou chez ceux qui pensent que de nouvelles techniques agraires, en particulier plus économes en engrais azotés permettraient de prendre le mal à sa source ?

- Chez ceux qui veulent généraliser le drainage — afin d'intensifier encore une production laitière qui croule déjà sous ses excédents — ou chez ceux qui s'interrogent sur les risques que ces travaux vont engendrer au niveau des rivières et qui pensent que d'autres solutions de conservation et de faire valoir des zones humides existent ?

- Chez ceux qui jugent « économique » de perturber gravement les activités agricoles et touristiques sur les quelque 60.000 hectares concernés par les projets d'exploitation des sites uranifères bretons ou chez ceux qui proposent d'orienter les moyens financiers prévus à cette fin pour promouvoir la méthanisation des millions de mètres cubes de lisier dont la région ne sait plus que faire ?

- Chez ceux qui proposent d'installer des micro-centrales sur toutes les rivières bretonnes ou chez ceux qui considèrent qu'il est plus intelligent — et plus rentable — d'investir dans les économies d'énergie afin d'exploiter le fabuleux gisement que constitue un gaspillage estimé à 30 % de notre production énergétique actuelle ?

Là encore nous pourrions développer à l'infini mais à quoi bon ?

Il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre et pour notre part nous nous attacherons, tout au long de cette année, à mener patiemment et obstinément ce que nous croyons être le bon combat : celui qui amènera peu à peu de nouvelles couches de la population à considérer qu'une économie saine implique une exploitation plus intelligente des ressources et le respect de la nature et de la vie. Celui qui nous permettra aussi, de faire comprendre qu'être « réaliste » aujourd'hui c'est tout simplement refuser le saccage de ce qui nous reste de silence, de beauté, de pureté...

La plupart des technologies actuellement en usage, conçues quand l'eau et l'énergie semblaient inépuisables, se démodent de plus en plus vite et pourraient avantageusement être remplacés par de nouvelles innovations mais une rivière sacrifiée sur l'autel du progrès ne retrouvera **plus jamais** ses équilibres, sa vie, sa perfection naturelle.

Prenons-y garde, de concession en concession, de compromis en compromis, telle une peau de chagrin, c'est toujours la nature qui recule du fait de l'appétit des hommes et de leur orgueil d'aménageurs.

Aussi, ne craignons pas de le répéter : la sagesse, aujourd'hui, consiste tout simplement à défendre avec passion et ténacité ces derniers sanctuaires naturels que sont encore nos rivières et leurs vallées.

Ce réalisme-là en vaut bien un autre.

A chacun ses valeurs.

J.C. Pierre



Des jeunes, toujours plus nombreux soucieux de se préparer à prendre des responsabilités dans la défense de l'eau et des rivières — ici à Langonnet les 13 et 14 novembre.

## Réflexions pour préparer l'avenir

Le 13 et 14 novembre, à Langonnet, militants, permanents et administrateurs de l'APPSB soit une cinquantaine de personnes se sont retrouvés pour un week-end de réflexion sur l'association.

Ce besoin de réflexion collective entre tous ceux qui participent à l'action de l'APPSB était ressenti depuis longtemps et se voyait concrétisé dans ce week-end pour la première fois. Les objectifs de cette réunion étaient d'analyser le fonctionnement actuel de l'association, d'en faire ressortir les points forts mais aussi les insuffisances pour mettre en place de nouvelles structures de travail cohérentes et efficaces entre les militants.

Une courte présentation de l'histoire de l'association, de ses « piliers » donne un peu le ton de la réflexion. L'association, c'est des gens, une structure, des habitudes. Aujourd'hui de nombreuses personnes participent de près ou de loin à ses actions, qu'attendent-elles ?

La journée s'articule autour de trois thèmes de travail : les chantiers, l'information et la communication, la formation des militants. A l'intérieur de chaque groupe, les échanges sont très riches, et de nombreuses idées sont avancées. La mise en commun du dimanche matin révèle que dans chaque groupe de travail les mêmes problèmes et les mêmes aspirations sont ressortis ce qui ouvre le débat sur les questions suivantes :

— comment chacun peut s'engager dans l'action de l'association ?

— la base de l'action et de la décision étant l'information, comment mieux la faire circuler ? et cette interrogation débouche sur des propositions : chantiers et week-end de formation pour les militants, amélioration de la revue par la mise en place d'un comité de rédaction, proposition d'un bulletin interne...

Le débat est animé, difficile à conclure et c'est rapidement que Simone de Bollardière intervient sur la nécessité de l'engagement de chacun.

Il faut également parler de l'ambiance du week-end, de la petite fête du samedi soir, du film présenté par Pierre Collobert sur le nettoyage du saint-Sauveur et du montage diapo que l'équipe de Langonnet a réalisé sur l'Elle.

Ce week-end n'était qu'un ballon d'essai et d'autres seront organisés, entre autres avec les gens qui n'étaient pas là.

Marie-Louise Offredo, Chantal et Marie-Claire Berrier, Evelyne Maho, Isabelle Rouge.

### Assemblée Générale 1983

Elle aura lieu le dimanche 10 avril à Carhaix. Ce sera une manifestation interne à l'APPSB et non un grand congrès public que nous pouvons par contre envisager pour fêter notre 15<sup>e</sup> anniversaire en 1984.

Les élections des administrateurs se feront par correspondance sous contrôle d'un huissier comme ce fut la règle précédemment.

Le paiement de la cotisation 1983 avant le 28 février sera nécessaire pour pouvoir participer au vote.

Les adhérents recevront courant mars par la poste un dossier à cet effet. **Les candidats au poste d'administration sont invités à se faire connaître par écrit avant le 12 février 1983.**

## Idéalisme et réalisme

### ou les deux pôles de la vie associative

#### Quelques réflexions dans la perspective de notre prochaine Assemblée Générale

Il n'y a plus grand chose de commun entre l'association créée en 1969 à Carhaix et l'APPSB telle que nous la connaissons aujourd'hui.

Les circonstances et la simple logique nous ont amené à évoluer et à prendre conscience de la nécessité d'une approche globale des problèmes d'environnement et de société pour mieux défendre l'eau et les rivières.

Bien sûr, nous sommes loin d'avoir atteint tous nos objectifs, et il nous reste encore des progrès à réaliser pour faire de l'APPSB une association à la mesure de nos espérances.

Mais, en toute objectivité aussi, nous pouvons nous honorer de compter parmi les grandes associations bretonnes dont l'audience est aujourd'hui reconnue au niveau national.

Des associations, des services techniques, des assemblées d'élus, des formations politiques de sensibilités différentes l'ont aujourd'hui appelé à notre concours pour des débats, des journées de réflexion mais aussi pour des actions de formation.

L'indépendance qui est la notre nous vaut donc d'être présents à plusieurs niveaux dans la vie publique et c'est à partir de cette réalité que nous devons réfléchir à notre avenir et — en particulier — aux nouvelles structures à mettre en place.

C'est donc cette perspective que je crois utile de rappeler qu'il y a plusieurs façons de s'engager pour l'APPSB :

- En prenant une part active à l'organisation des manifestations qui la concernent (chantiers « rivières propres », soirées audio-visuelles, débats, expositions),
- En contribuant à la réussite de la revue « Eau et rivières » — c'est-à-dire en assurant sa diffusion, en adressant des articles, des textes, des photos, des informations, en obtenant des publicités...)
- En faisant connaître l'APPSB dans son milieu de travail, parmi ses relations, dans les autres associations fréquentées,
- En suscitant de nouvelles adhésions...

- En participant au fonctionnement des associations de défense des rivières, voire en créant là où il n'en existe pas encore... idem pour ce qui est des écoles de pêche,
- en collaborant aux délégations départementales et en prenant des responsabilités.

La liste est bien loin d'être limitative, nous avons besoin de tous les concours, de toutes les compétences et chacun, en fonction de sa situation, de ses goûts, de ses aptitudes peut apporter quelque chose à l'édifice commun, **c'est ainsi que s'enrichit la vie associative.**

Enfin, coiffant toutes ces formes de contribution : en prenant une responsabilité au sein du Conseil d'Administration.

Tout adhérent, à jour de sa cotisation 83, peut solliciter son élection au poste d'administrateur.

Il importe simplement qu'il sache, au départ, **qu'il ne s'agit pas d'une fonction honorifique** mais qu'elle implique des responsabilités, des responsabilités qu'il faut ensuite assumer afin que personne n'ait à poser la question « Mais, un tel, que fait-il donc au CA de l'APPSB ? »

Il importe en outre, et c'est une évidence, qu'il soit disponible pour assister aux réunions du CA mais aussi, pour animer des réunions et des débats au fil de l'année.

Enfin, qu'il puisse représenter publiquement l'association c'est-à-dire qu'il connaisse les dossiers et qu'il puisse les défendre efficacement...

Ceci dit, je me dois aussi d'attirer l'attention des candidats au poste d'administrateur, sur le fait que l'APPSB étant devenu « **employeur** » — puisqu'elle compte trois permanents — il y a la situation nouvelle qui implique des **responsabilités supplémentaires** et un engagement d'un **tout autre ordre**.

Assurer à nos salariés une situation convenable et stable, un salaire régulier et indexé sur le coût de la vie, rembourser tous leurs frais professionnels à un juste niveau... voilà qui doit être la préoccupation majeure de chaque administrateur et pas seulement celle du Président ou du trésorier.

J'estime, en particulier, qu'il faut ici poser clairement le problème des garanties à envisager pour éviter que nos salariés ne se trouvent du jour au lendemain confrontés au drame du chômage — après avoir été marqués par leur engagement militant — si des difficultés financières imprévues nous conduisaient brutalement à supprimer un ou plusieurs postes.

Nous n'avons absolument aucune raison de redouter cette éventualité — bien au contraire — mais, par simple honnêteté il nous appartient de l'envisager « à froid ».

Sans préjuger des solutions qui pourront ultérieurement être mises sur pied, je pense que si chaque administrateur s'engageait à réunir autour de lui une dizaine de personnes disposées à consacrer pendant six mois 2% de leurs revenus au salaire des permanents — au cas où l'association ne serait plus en mesure de faire face à ses charges — nous disposerions d'une sorte de « **garantie mutuelle** » qui ferait honneur à l'APPSB.

Il ne s'agit évidemment pas d'obtenir un « écrit » mais, de personnaliser une sorte d'**engagement moral** qui, j'en suis sûr, ferait chaud au cœur de ceux qui acceptent de devenir nos salariés malgré les atermoiements que cela implique et l'absence de « conventions collectives ».

Je soumets tout particulièrement cette idée aux futurs candidats au CA mais je suis persuadé que nombreux seront les simples adhérents à se sentir concernés et à les remercier par avance de me faire part de leur point de vue à ce sujet.

Le Président,  
J.-C. Pierre.

# Vers une nouvelle organisation de la pêche en France

Si la pêche française est bien «la mieux organisée du monde» comme le répète avec une remarquable modestie le Président de l'Union Nationale des Fédérations d'AAPP, le Ministère de l'Environnement est-il bien inspiré d'engager plusieurs procédures visant à améliorer le fonctionnement des structures officielles ?

Pour notre association qui est consciente de ne devoir son existence — et son audience — qu'aux insuffisances et aux lacunes des organismes en place la réponse est évidente: depuis notre fondation en 1969, nous ne cessons de proposer diverses solutions visant à mieux protéger et à mieux gérer le patrimoine piscicole.

Cet effort pour promouvoir de nouvelles attitudes nous vaut l'inimitié farouche de quelques notables régionaux et nationaux qui se plaignent ouvertement de nous voir moucher sur leurs «plates-bandes» mais il nous vaut aussi, en contrepartie la sympathie croissante des responsables d'AAPP, qui se heurtent à l'immobilisme de certains de leurs dirigeants fédéraux.

## Les statuts-type

Nul doute, cette mise en ordre des statuts d'AAPP était nécessaire. Domage cependant qu'elle ait été imposée unilatéralement à toutes les APP de France de 1<sup>er</sup> comme de 2<sup>e</sup> catégorie, sans la moindre discussion ni concertation.

Quoiqu'il en soit, répétons-le, il s'agit là d'une réforme essentielle car trop d'APP fonctionnent de manière «approximative». Rappelons en effet que certaines d'entre elles travaillent avec des statuts datant de plusieurs décennies voire de l'après guerre! Une sous-préfecture nous a même signalé l'existence illégale ou plus exactement l'absence d'existence d'une APP! Mentionnons aussi, pour mémoire, le fait que nombre d'APP n'ont pas de baux de pêche ou si peu qu'il s'agit vraiment «d'une misère». Celles-ci n'en vendent pas moins des cartes de pêche ou cartes dites «de sociétaire». Cela explique sans doute la faible nombre de procès verbaux et surtout le grand nombre de transactions... en cas de pollutions! Enfin le tableau est incomplet si l'on oublie de rappeler l'absence de vie démocratique dans beaucoup de ces associations où les Conseils d'Administrations sont élus, en règle générale, par moins de 5% de leurs sociétaires, quant... ils ne se reconduisent pas d'un mandat à l'autre!

**Plan quinquennal, schéma de vocation piscicole**  
Encore une nécessité qui s'imposait et qui nous espérons permettra de

mettre fin aux «aievinages électoraux», déversements massifs de truitelles (voir notre encadré) réalisés sans le moindre souci quant aux conséquences et aux coûts... Ces plans et réformes aboutiront-ils à la mise en place d'une véritable gestion sur nos cours d'eau de première catégorie? C'est ce que l'on peut souhaiter pour les saisons à venir!

## Tout irait donc pour le mieux?...

A première vue le changement en marche serait «du tout bon» et l'on ne peut que se réjouir de telles dispositions. On pourrait donc penser que tout ira pour le mieux dans le meilleur des mondes, les réformes en cours étant destinées à combattre certaines failles du «fonctionnement» de la pêche française.

Hélas, à y regarder de plus près ce n'est pas aussi simple. D'une part la mise en place de ces procédures nous confirme que la tradition jacobine et centralisatrice n'a pas disparu dans notre beau pays. Comment peut-on en effet imposer à toutes les associations de pêche de France, des statuts uniques alors que celles-ci gèrent des parcours d'une grande diversité? Mais plus grave encore toutes ces réformes présentent un paradoxe: celui de renforcer le pouvoir des structures «centralisatrices», fédérales, nationales, ainsi que celui des services départementaux de l'agriculture...

P. 8/ eau et rivières/N° 44

## UNE DECLARATION DU MINISTRE

Nous entreprenons une révision de la réglementation relative à l'exploitation de la faune piscicole afin:

— qu'elle ait une valeur indéniable sur le plan biologique.

— Qu'elle soit intelligible pour les pêcheurs.

— Qu'elle soit applicable par les agents de protection.

Nous consulterons en temps et lieu les associations nationales et locales à ce sujet afin de bien respecter les trois critères qui font qu'un règlement proposé devienne, dans son application, un règlement efficace et compris.

Peut-être l'avez-vous deviné: il s'agit du Ministre du Loisir, Chasse et Pêche du Québec.



## Affaiblissement du pouvoir de la base

Cette affirmation n'est pas un procès d'intention mais une évidence criante lorsque l'on prend la peine d'étudier les réformes en cours! La lecture de l'article 5 des statuts type est révélatrice à cet égard: en effet les APP devront verser à leur fédération, pour chaque carte de sociétaire vendue, une somme qui ne pourra être inférieure à la taxe piscicole de base. Cela voulant dire, en clair, en 1983 pour le département du Finistère par exemple, que chacune des AAPP devra verser 30,00 F par sociétaire à la fédération... au lieu des 11,00 de l'an passé! Comme le montant de cette «taxe» est soumise au bon vouloir des conseils d'administration des fédérations on ne pouvait pas mieux faire pour limiter les moyens donc le pouvoir des associations de base, tout en renforçant celui des structures fédérales. Certes les «bonnes âmes» s'empresseront de vous rétorquer que cet argent sera «redistribué» aux AAPP. A cela nous répondons:

— que nous ne voyons pas l'utilité de multiplier, donc d'alourdir les circuits financiers.

— enfin, et nous en avons déjà quelques échos, l'argent ainsi récupéré sera reversé de préférence, cela va de soi, aux AAPP bien pensantes et pas forcément aux plus offensives sur le terrain, surtout pas par exemple à celles... qui dénoncent le laxisme des DDA...

## Les plans quinquennaux... confiés aux DDA!

Quant aux plans quinquennaux et schémas de vocation piscicole ils sont confiés... aux DDA, assistées d'un comité technique composé des représentants de la DDE, des services maritimes et de navigation, de la fédération des APP, de l'association des pêcheurs aux filets et engins, de la délégation régionale du CSP. On peut donc être assuré que pour le milieu fluvial il n'y aura aucun contre-pouvoir valable dans le comité technique ainsi mis en place: structures fédérales et régionales entretenant les meilleures relations avec les DDA! (notons au passage que celles-ci notent les gardes-pêche...)

**100 millions de truites et mol et moi? j'en vus pour mon argent...**

## fédération départementale de pêche et de pisciculture de l'orne

Extraits de la contribution écrite

« la défense de la pêche implique nécessairement la défense du milieu aquatique et par conséquent la protection de l'Environnement en général »

« la protection des rivières ne peut plus être passive, compte tenu en particulier des problèmes nouveaux (pollutions nouvelles, augmentation de la pression de pêche...). Etablir des inventaires, créer des réserves piscicoles est sans doute nécessaire, mais nettement insuffisant. Il faut une gestion s'appuyant sur une base scientifique.

« la protection des espèces piscicoles passe par une protection du milieu... la réglementation de la pêche fluviale tient compte des périodes de reproduction et interdit les introductions d'espèces «étrangères».

«... la fédération est favorable aux réserves de pêche, si le choix est scientifiquement justifié et si la gestion est effectivement soignée... »

«... la fédération est favorable à la création d'un permis de pêche, ou plus précisément dans un premier temps à la mise en place d'une formation... obligatoire pour les dirigeants d'Associations de pêche... »

« la fédération est favorable à la protection des zones humides et estime nécessaire que les pêcheurs soient systématiquement associés à toute opération d'aménagement rural. La fédération est dans l'ensemble d'accord avec les propositions concernant les pollutions et les nuisances et plus particulièrement ce qui concerne l'assainissement individuel, notamment en zone rurale... » La fédération souhaite qu'au niveau local, la tutelle administrative de la pêche dépende de services autres que les DDA: elle estime que les pêcheurs doivent être représentés dans les différentes instances qui s'occupent des problèmes de l'eau... « La fédération est complètement d'accord avec les remarques du livre blanc concernant les études d'impact et confirme que l'enquête publique intervient souvent trop tard alors que le choix... est déjà arrêté »

« Enfin la fédération estime que l'information doit concerner en même temps la pêche, la connaissance de la rivière doit être renforcée en direction des dirigeants des sociétés de pêche, être dispensée par ceux-ci aux pêcheurs eux-mêmes, aux enfants, avec le concours des enseignants... »

On notera avec intérêt le décalage entre cette remarquable contribution de la fédération des A.A.P.P. de l'Orne aux Etats Régionaux de l'Environnement et la conception que le Conseil Supérieur de la pêche se fait encore de la gestion piscicole... Cet extrait d'une note officielle du C.S.P. en dit long de la «dérive» d'un organisme qui s'éloigne de plus en plus d'une gestion écologique du patrimoine naturel.

Réempoissonnements effectués (chiffre de 1980)

100.000.000 unités de truites

10.000.000 unités de brochets

78 tonnes de poissons adultes

Un total d'environ 60 millions de francs y est consacré.

Note 18.09.82 du C.S.P.

P. 9/ eau et rivières/N° 44



Sous l'effet des pollutions et des « aménagements » qui dénaturent et défigurent nos rivières de façon irréversible le patrimoine salmonicole, tel une « peau de chagrin », se rétrécit au fil des ans. Face à cette évolution, une seule attitude réaliste : défendre pied à pied ce qui doit être conservé intact pour les générations futures et refuser les compromis technocratiques qui consistent à « compenser » la perte d'une rivière sauvage ou la destruction des frayères par la création d'une pisciculture.

Enfin et surtout comment peut-on confier l'avenir de nos rivières à une administration qui durant des décennies a assuré, avec un zèle certain :

- la promotion des travaux ruraux et leur cortège de ruisseaux rectifiés, curés, recalibrés, drainés, le tout réalisé sans la moindre étude préalable notamment sur le plan hydrobiologique.
- l'intensification de la « production agricole » avec ses fleuves de lisier, son utilisation souvent incontrôlée d'engrais et autres produits qui ont dégradé, voir stérilisé certains de nos bassins côtiers.

- la concentration de l'industrie agro-alimentaire et des piscicultures, sans assurer un travail de police et de contrôle, à l'échelle des nuisances ainsi engendrées et que l'on a tenté de minimiser sans cesse.

- la mise en place des barrages et plans d'eau, stérilisant ainsi des hectares de frayères et entravant la migration des Salmonidés sur de nombreux cours d'eau de notre région, etc...

Voilà donc malgré tout une administration, dont on peut d'ailleurs forte-

ment douter des compétences hydrobiologiques et salmonicoles, qui n'a jamais pris de mesures propres à maintenir les potentialités du milieu et à qui l'on demande aujourd'hui de juger des objectifs de protection des rivières! C'est le monde à l'envers! L'attribution d'une « prime » à ceux qui depuis plusieurs années, directement et indirectement, sont les responsables d'un « triste héritage » que les nouvelles dispositions de M. Crépeau sont pourtant censées combattre!

Comprenez qui pourra!

Bien entendu dans toutes ces procédures pas un mot des APP, ni de l'APPSB, ni des services de recherche de l'INRA (E.N.S.A. de Rennes). La base et les hommes de terrain sont donc écartés de ces travaux.

Pour ce qui est de l'APPSB qui a quelques prétentions dans le domaine de la remise en valeur des rivières « on » a peut-être jugé, dans les départements, qu'elle a été « trop efficace » ou trop indépendante lors des travaux d'autres commissions, notamment au cours de l'élaboration des schémas

départementaux d'objectif de qualité des eaux...

Quant aux structures fédérales nombre d'entre elles n'ont pas cru bon d'informer leurs APP des travaux en cours ou l'on fait avec une légèreté certaine...

#### Le renforcement du pouvoir des notables!

Ces procédés, volontaires ou involontaires, calculés ou non, selon les fédérations, démontrent qu'il y a là, depuis bien longtemps, une perversion du système associatif, de tradition démocratique. Cette attitude classique de trop de fédérations est une faute grave. D'une part parce qu'elle a renforcé le pouvoir des technocrates qui ont pris le pas sur les structures élues. D'autre part ces représentants fédéraux semblent oublier l'essentiel; à savoir qu'ils sont avant tout les représentants de la base et à ce titre ont des comptes à lui rendre, même si celle-ci, nous le verrons plus loin, est rarement élue de manière idéale...

### Depuis de nombreuses années des AAPP dynamiques en Basse Bretagne!

Assainir, démocratiser le fonctionnement de la pêche Française ne passe donc pas par la seule mise en ordre « du rez-de-chaussée », car il faut être clair dans toute cette affaire de nombreuses AAPP n'ont pas attendu le 10 mai 1981, du moins en Bretagne, pour modifier et réactualiser leurs statuts, rechercher les baux, lutter contre les pollutions, tenter aussi d'améliorer la vie démocratique au sein de leur association.

La plupart de ces associations sont dirigées par des hommes de bonne volonté qui ne ménagent ni leur temps, ni leur peine au service de la rivière. Le tout, répétons-le, sans la moindre information hydrobiologique ou juridique, sinon celle qu'ils ont acquise sur le « tas ». Il faut croire que tout ce travail ne compte pas en haut lieu puisque les représentants concernés sont écartés. Pire, par les nouveaux statuts on leur enlève encore un peu plus de moyens financiers et de pouvoir. Drôle de décentralisation! Au train où vont les choses il est même à craindre que dans quelques années la seule mission des APP sera de collecter l'impôt pour le compte de la fédération et de l'Etat. Bien sûr « on » ne manquera pas de vous préciser que les APP de Bretagne (disons plutôt de Basse Bretagne) ont été largement financées pour les travaux d'aménagement au cours de cette dernière décennie! C'est exact dans bien des cas mais là encore replaçons les choses à leur juste niveau.

— les militants et dirigeants d'APP (et d'autres associations) n'ont pas attendu d'obtenir des aides financières pour œuvrer sur leurs rivières,

— même subventionnés ces travaux n'empêchent pas que les militants en question sont le plus souvent « très largement de leur poche », frais d'essence, centaines d'heures de travail bénévole, etc...

— ce ne sont pas ces personnes que l'on trouvera sur « les estrades » plantonnant dans de somptueux congrès annuels où la tendance à l'auto-satisfaction et à l'auto-félicitation est devenue comme une seconde nature.

— Les « hommes de terrain » sont toujours en première ligne, les plus « exposés » face aux pollueurs, aux aménageurs de tous poils, aux projets menaçant les rivières, en liaison aussi avec les riverains, avec les pêcheurs dont certains n'ont pas toujours comme objectif premier d'assurer la protection du poisson et des rivières.

— Enfin, il est fort désagréable — nous ne sommes plus au Moyen Age

— de présenter les aides financières du C.S.P. comme une faveur des hauts dignitaires, car si l'argent versé par chaque pêcheur n'allait pas vers les APP qui travaillent le plus sur les rivières où diable pourrait-il aller?

### Des responsables d'AAPP peu informés

Il n'empêche que ces réalités sont rarement prises en compte et les procédures en cours nous en apportent une preuve supplémentaire. L'AAPP est considérée comme quantité négligeable, y compris par les organismes fédéraux. Quels dirigeants d'AAPP peuvent se vanter en effet de savoir ce qui se passe au sein de certains conseils fédéraux? Combien d'entre eux disposent de comptes rendus et surtout combien de ces responsables de terrain « savent à quelle sauce seront mangées » leurs rivières dans le cadre des schémas départementaux d'objectif de qualité? Combien d'entre eux ont été conviés à assister aux réunions de ces commissions? Savent-ils au moins que cette procédure conditionne l'avenir de leurs rivières pour les 10-20 années à venir? N'est-il pas plus stupéfiant encore que la plupart d'entre eux n'aient pas la moindre idée de ce que sont les plans quinquennaux, schémas de vocation piscicole, etc...

### Des décennies de parodie démocratique!

Les responsables de la situation actuelle sont donc à rechercher ail-

leurs que dans les structures des APP. Car l'argument qui consiste à dire (nous l'avons souvent entendu) que les dirigeants des associations de pêche n'ont que faire de toutes ces procédures et qu'il faut donc que les dirigeants de la fédération — ou d'un plus haut niveau — interviennent à leur place, est d'un bien piètre niveau! Car même si cela était effectivement le cas dans quelques rares APP ce n'est pas en adoptant une telle démarche que l'on fera progresser la vie associative. Bien au contraire.

— elle confine l'information entre les mains « des instances supérieures » (fédérales, régionales, nationales) et de quelques notables,

— elle permet le maintien des mauvais dirigeants d'APP en pénalisant les autres qui se trouvent placés ainsi en situation de dépendances vis-à-vis de « ceux qui détiennent la connaissance, les informations ».

Ce sont de telles tendances qui ont favorisé l'avènement d'une vie démocratique caricaturale dans de trop nombreuses associations de pêche. Les responsabilités incombent selon nous aux structures fédérales et nationales qui n'ont rien tenté pour améliorer ce fonctionnement défectueux. C'est bien en laissant dériver ainsi les pratiques associatives et démocratiques que l'on maintient au pouvoir des notables « indéboulonnables » qui se perpétuent par la suite au fil des mandats; notables qui de surcroît sont le plus souvent, totalement soumis aux technocrates.

## Les syndicats du personnel du C.S.P. pas d'accord non plus

**Nous ne sommes pas seuls à remettre en cause l'attitude conservatrice des notables de la pêche; ainsi, le personnel du Conseil Supérieur de la Pêche, (administratifs, techniciens, garderies) a manifesté par l'intermédiaire de ses syndicats, son hostilité à la politique menée par les fédérations, en particulier, leur refus de titulariser le personnel contractuel:**

« La titularisation en nous offrant une garantie d'indépendance vis à vis des groupes de pression, pour que nous puissions mener à bien notre mission de Service Public qui va par ailleurs au delà des simples intérêts corporatistes et à court terme de certains représentants des pêcheurs ».

« L'attitude méprisante des présidents de fédération pour la garderie, et leur ignorance des autres catégories de personnel, témoigne de leur volonté d'immobilisme et d'exploitation de la situation pour leur intérêt propre, mais elle montre aussi leur désunion avec les pêcheurs que nous rencontrons quotidiennement sur le terrain ».

« Nous ne pouvons tolérer qu'un groupe de pression qui revendique une politique sociale attachée au Conseil Supérieur de la Pêche, pour défendre des intérêts corporatistes, engage notre avenir, alors que nous n'avons pas été consultés ».

On doit s'interroger en effet sur les longues déclarations des « hauts responsables » de la pêche qui se sentent obligés, à chaque occasion, de rappeler que ce sont eux les « légitimistes », qu'ils représentent des millions de pêcheurs et « n'ont rien à faire avec des groupuscules exogènes qui balisent leurs œufs en neige ». Eux, ne sont-ils pas, représentatifs d'une organisation « modèle », enviée dans le monde entier!

### La légitimité du monde de la pêche

Ces « beaux messieurs » sont-ils si loin des réalités, si loin du terrain au point d'oublier les réalités du monde de la pêche? S'agit-il là de leur part d'une méconnaissance des problèmes ou d'une parfaite mauvaise foi? Comment se fait-il que nous ne les ayons jamais entendu dire:

— émanation d'une base élue avec « une super-minorité » de pêcheurs nous ne représentons rien ou à peu près! En effet, que dirait-on d'un député, d'un maire élus par 0 à 5 % des citoyens?

— l'organisation de la pêche française est peut-être un modèle, mais seulement en théorie, sur le papier. Sur le terrain il en va autrement quand nombre d'APP ne possèdent même pas 25 % de baux sur leur lot de pêche!

Pas de quoi être donc fiers d'être « au sommet » d'une organisation aussi déficiente, surtout lorsque l'on a rien tenté pour améliorer un fonctionnement aussi laxiste, si ce n'est de « faire illusion »!

### Les pêcheurs un effectif en baisse?

Ce bel édifice « ce colosse aux pieds d'argile » ne parvient même plus à conserver « ses troupes » et le sujet qui anguisse nos « Grands Dirigeants », depuis quelques années déjà, est de constater la diminution des ventes de cartes de pêche. Si tout allait pour le mieux aurait-on assisté à une telle hémorragie! N'est-ce pas là plutôt la preuve, le constat implacable des réalités, du triste état de nos cours d'eau, de leur absence de gestion, du peu d'intérêt des pêcheurs à la vie de leurs associations?

Il est à noter que des APP qui mènent une politique responsable, non démagogique et qui n'ont pas pour seul objectif que de déverser des tonnes de poissons dans leurs rivières, maintiennent, voire améliorent leurs effectifs. Beau sujet de méditation n'est-ce pas? A supposer bien sûr que le nombre de pêcheurs soit le critère de la réussite ce qui semble être un postulat en haut lieu!

Quoi qu'il en soit nous constatons qu'il aura fallu attendre les circulaires de 1982 émanant du Ministère de l'environnement pour que l'on commence à vouloir mettre de « l'ordre dans la maison Pêche », mais curieusement... en s'intéressant à la pièce la moins « en désordre ».

Il serait temps en effet qu'au ministère de l'environnement on se rende également compte que l'on a jamais fait avancer les « choses » en renforçant le pouvoir des « forces conservatrices » au détriment des associations de base. Par ailleurs combien de temps faudra-t-il répéter qu'il n'est pas possible de gérer de la même façon les rivières du Massif armoricain, celle des Pyrénées, de Corse ou du bassin

Parisien. Qu'il n'y ait aucun point commun entre un lot de pêche de seconde et de première catégorie, que le gardon n'est pas une carpe, que le saumon ne vit pas comme une truite de mer...

### La bonne volonté ne suffit pas

La gestion d'un cours d'eau de première catégorie et à fortiori d'un fleuve côtier à Salmonidés migrateurs, ne peut s'effectuer avec « les seules bonnes volontés ». Il est urgent que les dirigeants de telles AAPP puissent recevoir une formation de base tant sur le plan hydrobiologique que juridique et que l'on donne parallèlement les moyens nécessaires à la recherche. Une forme d'examen s'impose pour les candidats aux fonctions d'administrateurs, dans les APP et bien entendu dans les structures fédérales. Il n'est pas possible d'aboutir à une gestion satisfaisante de nos rivières quand la plus grande majorité des pêcheurs et... de leurs dirigeants n'ont pas la plus petite idée de ce que peut être une frayère à truites ou à saumons.

Que dirait-on d'un chef d'entreprise ne possédant pas la moindre notion de gestion et incapable de s'entourer des « compétences nécessaires ». Est-il besoin de préciser ce qu'il arrive en pareil cas?

La faille dans le domaine de la gestion des rivières est hélas beaucoup plus difficile à évaluer... Donc à admettre.

Les réformes n'auront de sens que si tout est mis en œuvre pour changer ce triste état de chose et qui si l'on donne des moyens aux dirigeants de la pêche, à la base, de juger des situations en connaissance de cause.

## Espérer se conjugue aussi sur le Gouet

Environ 250 personnes ont donc mouillé leur chemise sur les bords du Gouet, et de son affluent, le Rillan. Certains découvraient avec enthousiasme et étonnement la richesse de ce travail en commun, contaminés par la foi intacte des vieux baroudeurs, d'autres s'apercevaient que les militants de l'A.P.P.S.B. n'étaient pas ces dangereux agitateurs qu'on leur avait décrits... Cette mobilisation, sans précédent sur les rives du Gouet, est l'aboutissement d'un long travail de collaboration avec l'A.P.P. de St-Brieuc, qui se bat, son président R. Josse aux premières loges, depuis de nombreuses années. Rien n'aurait été possible sans l'énorme préparation de son garde, M. Pierre, ni le dévouement de Jean Boqueho (maître d'intendance appréciée), sans oublier, l'enfant du pays, François Budet, dont la présence active nous a valu un chaleureux accueil à Plaine Haute. Nous avons également apprécié les marques de sympathie de M. Le Maire de St-Brandan et de M. Mouliche, Président de la Fédération de Pêche des Côtes-du-Nord, venus visiter le chantier. Nous avons voulu faire de ces deux jours, des « retrouvailles », pour les équipes travaillant trop souvent dans l'ombre sur l'Ume, le St-Jean (Association Yode d'Yffiniac, et Pilet

de Langeux), le bas Gouet, le Haut-Gouet et ses affluents, et également faire connaître leur travail par les médias.

Mais pourquoi donc se battre pour une rivière si abîmée, alors qu'il en existe tant d'autres, bien plus belles? En ce qui me concerne, la réponse est claire: par Amour. La vallée du Gouet maintenant engloutie entre St-Barthélémy et St Anne du Moulin, j'y ai couru toute mon enfance, j'y ai gardé les vaches en pêchant, j'y ai connu mes premiers émois... Je m'arrête là, car chacun sait que les histoires d'Amour sont rarement cohérentes... et qu'elles ne pèsent pas lourd contre le progrès à tous prix. Je redeviens donc logique, et j'affirme que nous devons sauver le Gouet, parce que sa situation est tellement préoccupante qu'il faut en faire une « rivière-test ». Voulez-vous avoir un condensé des nuisances que nous dénonçons depuis si longtemps à l'APPSSB, alors, suivez-moi sur les bords du Gouet, le panorama est complet, des sources à l'estuaire...

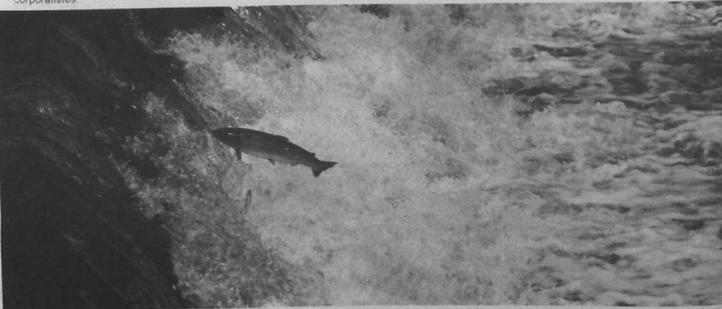
### Visite guidée

Cela commence quelques kilomètres en aval de la source, avec l'étang

de St-Bihy, premier obstacle, souvent eutrophisé en été et peuplé d'espèces indésirables en rivière de première catégorie. Quelques kilomètres plus bas le plan d'eau de Quintin, lui, complètement pourri et envasé. Suivent, la station d'épuration de cette commune qui a enéanti 2,5 kms de rivière, lors de sa dernière « bavure », puis, les abattoirs de volailles qui se sont manifestés il y a déjà cela quelques années, par des pollutions organiques importantes (cela va mieux depuis leur raccordement à la station de St-Brandan, mais n'y a-t-il pas des risques d'engorgement?). Je note aussi une litière ayant fait passer de vire à trépas, bon nombre de truites sur un affluent à Lanfains... sans oublier une scierie de Plaintel qui traite ses bois avec un produit bien connu à... Floermet, mais aussi sur le Rillan (affluent du Gouet). Je passe sur les restaurants de Plaine Haute dont les eaux usées vont directement à la rivière. Je n'ose même pas évoquer les problèmes de porcheries et autres élevages industriels du bassin... car j'arrive au réceptacle, ô combien touristique, où vont macérer tous ces produits...!

Je veux bien sûr parler du plan d'eau de St Barthélémy (7 millions de m<sup>3</sup>), « réserve d'eau potable » pour des dizaines de milliers de consommateurs.

Il n'y a qu'une façon, une seule, de défendre les intérêts véritables des pêcheurs: défendre le patrimoine naturel et non des intérêts corporatistes.



P. 12/eau et rivières/N° 44



P. 13/eau et rivières/N° 44

teurs, sur lequel nous avons déjà beaucoup écrit. Ici, en été, on pratique la médecine curative, pour tenter d'enquêter (sans jeu de mots) la prolifération d'algues indésirables. C'est tout simple, il suffisait d'y penser: il faut équiper un canot d'un pulvérisateur et... feuf... feuf... On traite à l'hectare, au sulfate de cuivre, autant de fois que c'est nécessaire. Il paraît que c'est assez coûteux! Tant pis pour le contribuable des Côtes-du-Nord! Manque de chance, cela n'est pas encore suffisant: qu'à cela ne tienne, éparçons du maéri (sable calcaire) pour piéger les phosphates. Ah! Cette fois, c'est bien la faute à pas de chance, si certaines algues récalcitrantes résistent à ces traitements de choc, et continuent de poser problème à l'usine de traitement des eaux, pourtant ultra-moderne! J'ai ouïe dire, qu'on allait «perfectionner le traitement» (=poursuivre plus à fond la fuite en avant), en installant l'été prochain, des aérateurs, sur ce qui est devenu une vaste lagune...!

L'APPSS, à de multiples reprises, a déjà dénoncé l'absurdité et le gigantisme de tels barrages dans la partie basse des bassins versants. Les problèmes de gestion posés par celui-ci, nous donnent une fois de plus raison, à posteriori.

Poursuivons notre visite, en abordant maintenant les problèmes du bas-Gouët. Problèmes liés tout d'abord à la présence de barrages (non respect des débits réservés, mauvais fonctionnement de la coûteuse écluse Borland... lié à de nombreuses pannes et au fait que les poissons arrivent rarement au pied de

l'ouvrage par manque d'eau. Plus en aval, un pisciculteur, ne respectant pas bien sûr, une fois de plus, les débits réservés en été... les gigantesques carrières de Plérin, cause d'une importante pollution mécanique (dépôts de boues). A partir de là, plus de truites dans le Gouët. Je rajoute, une usine métallurgique en aval de laquelle toute végétation aquatique a disparu, avant d'arriver au bassin à flot du Legue, formidable bouchon biologique dans lequel toute vie aquatique est impossible ou presque. Après les écluses, l'estuaire avec son odeur de vase si particulière, et sa «salade» qui fait à présent partie du paysage de la baie de St-Brieuc.

Ce condensé, un tantinet ironique, est hélas pourtant rigoureusement authentique et vérifiable.

#### Perspectives d'avenir

Il y a néanmoins quelques raisons d'espérer, car, malgré les agressions, le Gouët reste une rivière vivante, avec des ressources insoupçonnables. Sa pente forte, lui donne une grande capacité d'auto-oxygénation. Sa vallée encaissée et boisée, en fait un «poumon vert» à proximité de St-Brieuc, que tous ont intérêt à préserver. Quel promeneur ne s'est pas laissé séduire par l'ambiance sauvage des chaos de Plaintel. Quels étonnants paniers de grosses farious nous donnent ses tourbillons, ses blocs rocheux, ses herbiers! Et quelles émotions nous révèlent ces gros poissons

du bas-Gouët, qui montent doucement sur vos petites grises...! Sans oublier ce merveilleux patrimoine que sont ces magnifiques ponts, ces gués, ces murets construits avec tant d'intelligence par nos anciens.

Précisons que tout le bassin versant du Gouët est géré par l'APP de St-Brieuc qui y effectue un important effort de remise en valeur depuis dix ans, par des méthodes douces... Dommage que la fragmentation du bassin, liée aux nombreux obstacles, compromette gravement la circulation des Salmonidés.

Autre argument, et non des moindres, les administrations et autres organismes gestionnaires du plan d'eau de St-Barthélémy, ne pourront pas indéfiniment ignorer les véritables causes de l'eutrophisation estivale de l'eau. Ou alors, elles seront confrontées à une impossibilité de traiter l'eau (la technique, même sophistiquée a des limites), soit à un coût de traitement qui ne laissera pas indifférentes les associations de consommateurs, qui commencent à percevoir la gravité de ce problème. Paradoxalement, la présence du plan d'eau pourrait donc être un atout, les gestionnaires étant contraints de conduire sur le bassin amont, une véritable politique préventive, pour une eau de qualité, qui doit permettre le classement en 1A (qualité excellente) ou 1B (qualité bonne) du Gouët, à l'horizon 1990... Qu'en sera-t-il exactement à cette date? Pour notre part, nous continuerons à y croire comme des enragés...! Le Gouët le mérite bien.

Jean-Yves Kerbaëuf.

Sur le Gouët: deux artisans du succès J. Boquého et François Budet



P. 14/eau et rivières/N° 44

## LES CARTES D'OBJECTIFS DE QUALITÉS



Protéger les rivières, «des sources aux estuaires» implique de ne pas seulement se soucier des «grands axes». Ici, le Scorff nettoyé par des bénévoles au niveau du Bois de Kerneac.

### L'importance d'une procédure

Depuis la parution du n° 37 de la revue «E. et R.» - «La Bretagne malade de l'Eau», nous avons sans discontinuer apporté notre contribution aux réflexions engagées par les pouvoirs publics dans le cadre des «Procédures d'élaboration des cartes d'objectifs de qualité». Cette contribution a revêtu de nombreuses formes mais elle s'est plus précisément concrétisée par notre participation aux travaux des commissions mises en place sur les grands bassins-versants, puis, au niveau départemental. Elle s'est traduite, également, par la publication de notes et de documents qui nous ont permis de développer nos points de vue. Les lecteurs qui souhaiteraient obtenir ces dossiers en trouveront la liste page ???

Notre participation à l'élaboration des cartes a été effective dans les Côtes-du-Nord, le Finistère et le Morbihan mais elle n'a pu se concrétiser en Ile-et-Vilaine et nos propos ne s'appliquent donc pas à ce département.

Bien que les situations et les procédures aient été différentes d'un département à un autre, un certain nombre «d'idées fortes» se dégagent de ces deux années de confrontation; nous allons tenter de les préciser dans les pages ci-après en rappelant à nos lecteurs qui pourraient trouver fastidieux ce dossier que les procédures et les comportements dont il rend compte conditionnent pour une large part l'avenir de nos rivières pour les 10 années à venir... et par voie de conséquence, la qualité et le prix de l'eau que nous boirons demain.

## OBJECTIFS DE QUALITÉ

### Quelques rappels relatifs aux procédures

#### L'origine de la procédure

C'est donc par une circulaire interministérielle de 1978 que les départements ont travaillé à la mise en place des cartes d'objectifs de qualité de leurs cours d'eau. En effet, dans la loi sur l'eau de 1964 il était déjà dit que la politique de l'eau serait fondée sur la notion d'objectifs à atteindre en matière de qualité.

Le gouvernement d'alors comme tous ceux qui lui ont succédé, se rendait compte qu'on ne pouvait promouvoir l'industrialisation sans exprimer au moins publiquement la volonté de protéger l'environnement et notamment la qualité de l'eau et des rivières qui ont trop souvent été les secteurs sacrifiés du développement productiviste.

Il s'agissait donc de faire le point sur la situation actuelle et de se fixer des objectifs à atteindre rapidement et d'orienter la politique de l'eau, c'est-à-dire des activités économiques pendant une période d'environ dix ans.

#### Les méthodes

La méthode suivie a variée d'un département à l'autre selon que l'unité géographique prise en compte a été chaque bassin versant ou l'ensemble des cours d'eau d'un département. Dans tous les cas, l'outil de base a été une grille comportant cinq classes de qualité symbolisées par un code de couleurs et auxquelles correspondent pour chaque paramètre chimique ou biologique des concentrations limites.

N°	Pollution	Qualité	Couleur
1A	Absente	Bonne	Bleu
1B	Présente	Acceptable	Vert
2	Notable	Douteuse	Jaune
3	Importante	Critique	Orange
Hors classe	Très importante	Dangereuse	Rouge

La qualité de l'eau étant directement influencée par les apports polluants qui s'y font, il était important de définir cette qualité dans des conditions de débit aussi défavorables que possible.



L'une des grandes lacunes de ces procédures: la faiblesse des réflexions et des analyses relatives aux pollutions «diffuses» ayant pour origine le modèle «productiviste» agricole. Ici, les écoulements de lixivier d'un pollueur industriel vers un affluent de l'Elle qui alimente en eau potable Le Faouët et Quimperlé.

#### Les limites

La grille ayant servi d'outil pour le classement de la qualité des différents cours d'eau, a un caractère arbitraire. Il est, en effet, probable que son utilisation de manière uniforme sur l'ensemble des cours d'eau français conduise à des erreurs d'appréciation selon que l'on opère sur des cours d'eau de montagne, de plaine ou d'estuaire.

En ce qui concerne les effets à attendre de ces travaux qui, il faut bien le reconnaître, ont mobilisé les énergies pendant de longs mois, il faudra être particulièrement attentifs aux actions pratiques qui seront engagées dans le proche avenir. Il faut, en effet, savoir que ces cartes d'objectifs ne sont pas des documents opposables au tiers, comme le sont les Plans d'Occupation des Sols (POS) en matière d'urbanisme.

Même si les cartes ont été approuvées, en général, par les conseils généraux, avec plus ou moins d'empressement, rien n'oblige à la mise en œuvre de ces objectifs, rien n'interdit demain l'implantation dans une zone d'objectif 1A, de l'industrie miracle se disant créatrice d'emplois...

Il ne nous échappe pas d'ailleurs que de nombreux élus ont approuvé ces procédures «du bout des lèvres»... Contraints et forcés par la prise de conscience qui peu à peu s'opère au niveau du grand public, et qu'il reste encore beaucoup à faire pour «transformer» certains objectifs, en solides réalités.

Prenons acte des souhaits et vœux exprimés par les élus mais demeurons vigilants, des «groupes de pression» mieux organisés que les nôtres n'ont pas renoncé à produire à bon compte c'est-à-dire en faisant supporter aux autres le prix de leurs pollutions. N'est-il pas significatif que le vice-président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Morbihan ait cru devoir demander aux conseillers généraux de mieux prendre en compte les impératifs... des industriels.

## Nos impressions générales

Ces travaux ont très souvent débuté dans une atmosphère tendue, sans doute eu égard aux profondes divergences d'analyses et d'interprétations que suscitent cet important et complexe dossier de l'eau. Certains l'ayant même qualifié de «dossier explosif»!

Les premières «séances d'observation» passées, les différences ont pu s'exprimer largement sans complaisances certes, mais finalement avec une certaine sérénité. Notre association, pour sa part, a développé «son analyse» au cours des multiples réunions de travail, tant verbalement qu'à partir de nos nombreuses contributions écrites qui ont permis de mieux fixer les enjeux.

Ces travaux en «commissions» ont permis:

- de compiler une documentation abondante, tant qualitative que quantitative, à l'échelle de chaque bassin versant;

- d'établir un inventaire des pollutions existantes, de mieux apprécier leur importance et leurs conséquences. Donc, pour chaque participant, de mieux comprendre et d'appréhender le problème de l'eau.

- de permettre la confrontation des points de vue des différents partenaires (administrations, représentants du monde agricole, industries, élus, associations)

- mais ils ont permis aussi de relativiser le «vieux cours» délibérément optimiste de la plupart des DDA quant à l'importance et aux conséquences des pollutions diffuses.

Attardons-nous à présent sur les décisions prises par les conseils généraux, tant au plan qualitatif que quantitatif.

Autre grande faiblesse: dans leur quasi totalité les petits cours d'eau, ont été écartés des analyses.

#### Les points positifs

Colorier les cartes hydrographiques de notre région en bleu (classe 1A) ou en orange (classe 3) n'est pas un simple exercice de style. Porter une telle légende sur nos fleuves côtiers est un acte significatif qui suppose un préalable:

- une détermination précise des nuisances actuellement existantes,

- une approche fine des techniques de dépollution à mettre en œuvre dans les établissements existants ou à venir,

- et en définitive une évaluation aussi précise que possible des coûts d'épuration.

Dès lors, on peut noter avec satisfaction que les cartes d'objectifs de qualité comportent une bonne densité de cours d'eau «bleus et verts», un résultat qui est à atteindre d'ici à une dizaine d'années!

Evidemment, nous n'en attendons pas moins sur des bassins de 1<sup>re</sup> catégorie qui à nos yeux ne pouvaient se satisfaire de classe 2 ou à fortiori 3.

**Les nitrates.** Pour ce qui est de la pollution par les nitrates il devient désormais difficile de sous-estimer l'ampleur des «dégâts», les chiffres,

sont le témoignage d'une situation qui n'est guère réjouissante. En Finistère, ce sont 70 communes qui sont touchées, plus de la moitié du territoire du département présente des teneurs supérieures à la norme guide de 25 mg/L. Dans les Côtes-du-Nord, si l'évolution connue depuis dix ans n'est pas inversée (doublement des teneurs moyennes) un tiers des captages du département seront au-dessus de la norme limite de 50 mg/L, fixée pour l'alimentation en eau potable et qui entrera en vigueur dès 1985! Si dans le Morbihan, la situation peut en comparaison être considérée comme satisfaisante, des «cignotants» s'y allument également puisque une dizaine de communes sont plus ou moins touchées.

Signalons le vœu du Conseil Général du Finistère qui souhaite:

- «Reprendre et soutenir vigoureusement le programme d'intervention élaboré par la DDA et qui se propose d'agir dans cinq directions;

- **fertilisation des cultures:** en conjugant les actions de formation et d'information des agriculteurs et les expérimentations en vue d'une fertilisation raisonnée et économique, que ce soit dans les zones légumières ou dans les régions à très

forte concentration d'élevages; mais aussi en développant les analyses du sol,

- **stockage et utilisation des lisiers:** vérification des conditions de stockage, essai de mise en place de banques de lisier, ou plus généralement meilleure répartition du lisier excédentaire,

- **protection des captages:** mise en conformité des ouvrages existants et amélioration de la sécurité apportée par les périmètres de protection, recherche d'un véritable «code de bonne conduite» négocié avec les agriculteurs,

- **recherche:** un programme diversifié, à conduire par les organismes compétents, permettra d'acquiescer progressivement les connaissances manquantes sur l'évolution de l'azote dans les sols, les relations entre les formes d'agriculture et la présence des nitrates, les modalités d'utilisation des lisiers et leur rendement.

Des aides financières se chiffrant à plusieurs centaines de millions de centimes ont été sollicitées et devraient permettre d'engager des études et des suivis sur deux zones agricoles particulièrement affectées.



**Reconnaissance de la fragilité de nos cours d'eau.** Quelques-unes de nos idées-force, que nous tentons de «faire passer» depuis de nombreuses années, font officiellement leur «petit bout de chemin». En effet, au cours des différentes réunions, à partir des chiffres accumulés sur chaque bassin versant, chacun a pu constater que la taille modeste de nos rivières et leurs étiages prononcés les rendaient extrêmement vulnérables à la pollution.

**Aménagement du territoire, la pollution «facteur limitant du développement économique».** La compréhension du phénomène ci-dessus entraîne du même coup la reconnaissance des conséquences de la pollution, et la nécessité de ne pas laisser s'implanter n'importe quelle industrie, n'importe où. Ainsi commence-t-on à parler de l'obligation de «guider les implantations d'activités plus ou moins polluantes vers les zones où le milieu récepteur peut le supporter». Cette affirmation signifie qu'il n'est peut-être pas judicieux d'implanter de grosses unités de production en tête de bassin. Exemple type : l'abattoir Tilly. Le conseil général du Finistère précise «vouloir en tenir compte lors de la programmation de ses actions d'aménagement et de développement». Toujours dans le rapport politique de ce même département on peut relever «les problèmes relatifs à la qualité des eaux doivent être appréhendés dans le cadre plus large de l'aménagement du territoire départemental; toute décision prise dans le domaine de l'eau provoque des répercussions sur les modalités d'utilisation et d'occupation du territoire». Là encore, un cas type : le projet d'implantation d'une zone industrielle sur le bassin de l'Elorn, dans un secteur de pompage.

**La notion de bassin versant.** Les estuaires ont été englobés dans les études des commissions tant en Finistère qu'en Côtes-du-Nord (mais pas dans le Morbihan où des études complémentaires vont être menées par la DDE). Pour les deux premiers départements cette approche a permis aux différentes parties d'admettre enfin que les nuisances fluviales ont de graves répercussions sur les zones d'estuaire et plus concrètement encore, portent préjudice aux activités économiques : ostréiculture, mytiliculture, demain aquaculture. Ainsi, peut-on lire, page 12 du rapport des Côtes-du-Nord : «Comme pour les eaux d'alimentation, la qualité des eaux marines dépend largement de celle des cours d'eau puisés de nombreuses rivières débouchant dans des estuaires importants (Trieux, Jaudy, Rance) ou dans les baies profondes. L'étude de détermination des concentrations en

germes du fond de baie de St-Brieuc a mis en évidence les rôles respectifs des apports du Gouet et du Gouessant dans la pollution de cette baie... Plus récemment, la croissance explosive des algues en baie de Lannion «marée verte» a montré que les eaux marines étaient également menacées par les apports de nitrates et de phosphates liés au ruissellement. C'est pourquoi, si un certain nombre d'actions spécifiques doivent être menées (études de courantologie, utilisation des algues vertes), la disparition de la marée verte dépend d'abord des résultats obtenus dans le cadre de la lutte plus générale contre la pollution diffuse».



Autre sujet tabou : l'érosion des sols qui contribue à la sédimentation des rivières (envasement) et qui accélère l'écoulement vers nos cours d'eau des engrais chimiques et du lisier... sans oublier les produits phytosanitaires... ici, un champ dans la région de Clegueréc (56).

### Les zones d'ombre

Alors que nos cours d'eau de l'ouest du Massif Armoricain présentent de grandes caractéristiques communes (pentes, peuplements piscicoles, étiages, etc.), l'approche «technique» du dossier de l'eau, en vue de déterminer les objectifs de qualité, présente de grandes différences d'un département à un autre.

**Les prescriptions imposables aux piscicultures.** Ainsi, dans les Côtes-du-Nord, l'arrêté fixant les prescriptions imposables aux piscicultures tolère 0,50 mg/L d'ammoniaque, 200 mètres à l'aval du point de rejet de chaque salmoneculture. Le Finistère par arrêté du 30.07.82 tolère... 1 mg/l d'ammoniaque, 50 mètres à l'aval des rejets!

Première constatation : les pisciculteurs bretons ne seront donc pas égaux devant la loi, tant sur le plan de la dépollution qu'au niveau économique.

Deuxième constatation : elle contredit en partie nos propos optimistes du chapitre précédent sur la crédibilité

**Les contrats de rivière.** Afin de confirmer leur volonté de voir les orientations du schéma d'objectif de qualité se concrétiser, il faut noter que le département des Côtes-du-Nord a accepté le principe d'un contrat de rivière sur le bassin du Trieux. Pour le Finistère, le conseil général affirme vouloir appuyer toute initiative de collectivités ou d'organismes locaux en engageant un programme d'action par bassin versant, par exemple par la mise en œuvre d'un contrat de rivière qui pourrait être relayé ou complété par un contrat local d'objectif passé avec le département».

**A quand de véritables débits réservés sur les piscicultures?** Si dans les arrêtés officiels, il est bien précisé «le pisciculteur disposera d'un dispositif permettant de contrôler le respect du débit réservé», il n'est dit, nulle part, quel sera ledit débit. C'est gênant car c'est là un des points qui demanderait à être réglé au plus vite. Il n'est plus possible en effet de tolérer les détournements quasi systématiques des cours d'eau, 6 à 8 mois par an, selon les cas. C'est une forme inadmissible de blocage des phénomènes naturels de migration et d'appropriation du patrimoine naturel par quelques privés!

**Les débits de référence, bases des objectifs de qualité.** Chacun comprendra que l'établissement des objectifs de qualité doit être établi sur une base quantitative ou débit de référence. Plus l'étiage considéré est faible, plus l'objectif visé est ambitieux, la pollution étant généralement plus concentrée dans un faible débit.

En Finistère, le débit de référence choisi est le Q 30<sup>e</sup>, c'est-à-dire le débit moyen des trente jours les plus secs ayant une probabilité d'apparaître tous les cinq ans.

Dans les Côtes-du-Nord, c'est la référence Q 10<sup>e</sup>, débit moyen des dix jours consécutifs les plus secs ayant une probabilité tous les dix années qui a été retenue.

C'est évidemment beaucoup plus contraignant que dans le premier cas et ceci ne met pas l'effort de dépollution à un même niveau dans la région.

**La pollution diffuse** Si effectivement, on commence peu à peu à :  
— reconnaître l'existence des différentes formes de pollution diffuse  
— admettre leurs conséquences économiques,  
— être disposé à engager des actions techniques de lutte

il n'est pas question pour autant de s'attaquer aux causes véritables des dégradations notamment dans le domaine des nuisances diffuses ou agricoles.

Dans ce domaine, les limites de la lutte anti-pollution sont clairement fixées dans les rapports politiques départementaux.

Ainsi dans le rapport de synthèse des Côtes-du-Nord, si l'on admet que la dépollution s'impose, notamment pour des raisons d'alimentation en eau des populations et des raisons économiques, on précise bien que cette obligation «ne doit pas pour autant être trop contraignante car elle risquerait d'entrer en contradiction avec le développement économique du département».

On est encore moins nuancé en Finistère :



Il est à craindre que la pollution par les nitrates en cache une autre plus grave encore, celle due à l'usage intensif des pesticides. (Photo prise dans le Léon).

«L'amélioration de la qualité ne sera pas recherchée par la voie d'une réduction ou d'une stagnation des activités réputées polluantes mais d'abord par une action dynamique de prévention de traitement de la pollution».

Une «profession de foi» qui a le mérite de la clarté!

C'est donc, pour quelques temps encore, la poursuite de la «lute en avant» qui caractérisera les orientations politiques régionales et ceci malgré des avertissements solennels, non plus seulement des associations, mais des services on ne peut plus officiels :

— l'Agence de Bassin, dans une étude intitulée «Etude sur la pollution des eaux souterraines du Finistère par les nitrates» parle d'un excédent de lisier de porc de 1 655 000 m<sup>3</sup> sur quelque 16 cantons!

— pour sa part, le Conseil d'Hygiène du Finistère, lors de la séance du 3 juin 1982, à la lumière de ces données techniques (excédents de lisier, évolution des pollutions etc) adoptait la délibération suivante :

«... le conseil d'hygiène départemental s'inquiète de l'augmentation des teneurs en nitrates dans les eaux, et des niveaux préoccupants atteints dans certaines eaux du département. S'inquiète des conséquences dommageables qu'entraînerait pour la qualité des eaux, la poursuite du développement d'élevages hors sol, dans certains secteurs du département déjà saturés.»

— Le 15 septembre 1982, à Quimper, lors de la journée départementale

de l'eau, clôturant deux ans et demi de travail de la commission technique, un représentant de la DDASS concluait son intervention en réaffirmant avec fermeté la crainte de son administration de ne plus pouvoir laisser les populations s'approvisionner en eau si, dans les années futures, on poursuivait la même trajectoire que celle des années passées, notamment en ce qui concerne le développement de l'élevage hors sol!

Une intervention courageuse qui tranchait évidemment avec le discours classique de la DDA et qui eut pour conséquence de rendre un conseiller général furieux. Celui-ci, à plusieurs reprises, lors d'une intervention véhémement, devait traiter les fonctionnaires de la DDAS d'irresponsables.

Cette intervention indécente à l'égard d'un service public responsable de la santé des populations, venant d'un élu chargé en principe de la défense de l'intérêt général, ne fit hélas réagir aucun autre élu dans l'hémicycle! Seul le secrétaire général de la préfecture, en fin de réunion, devait remettre les pendules à l'heure.

Disons que ce bruyant intervenant a eu «le courage» (ou la bêtise) de crier tout haut ce que beaucoup n'osent dire publiquement! L'orientation de la production agricole régionale constitue en effet la plus belle réponse aux inquiétudes légitimes et justifiées de la DDASS. En effet, si nous sommes aujourd'hui absolument incapables de maîtriser les déchets d'une production porcine de 500 000 T/an, comment ferons-nous demain... lorsque nous en produirons 800 000 T/an? (prévisions officielles d'ici à quelques années)

**Les affluents: ces illustres inconnus.** Une des incohérences majeures de la procédure d'objectif, telle qu'elle a été entreprise c'est bien l'absence de prise en compte des affluents (et à plus forte raison des sous-affluents).

Seuls, les affluents recevant des rejets ponctuels, connus, domestiques ou industriels ont été considérés et englobés dans les calculs.

Motif invoqué: manque de moyens humains, techniques et financiers pour suivre la qualité des eaux sur un chevelu aussi dense. Seuls les cours des rivières principales (les «grands axes» en langage technocratique) sont donc pris en compte et répétés, occasionnellement quelques rares affluents qu'il est difficile d'ignorer: abattoir UNACO sur le ruisseau de Langelin, affluent de l'Odet, abattoir Tilly sur le Guic, affluent du Lequer, abattoir Gad sur le Quillivaron, affluent de l'Elorn, etc., St-Sauveur affluent du Scorff...).

Cette approche théorique, à l'échelle des bassins versants, est un témoignage supplémentaire du refus d'aborder objectivement le dossier des pollutions diffuses.

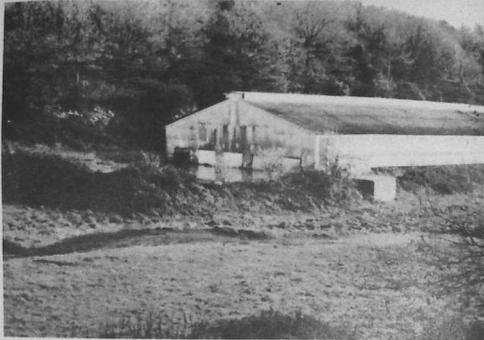
Enfin, si nous comprenons qu'il n'est pas aisé de réaliser un suivi poussé, au niveau de chaque affluent, nous nous permettons quand même de nous interroger sur la crédibilité des cartes d'objectifs de qualité «ignorant» délibérément les apports d'affluents qui en réalité, la plupart du temps, déterminent la qualité d'un cours principal!

**Une procédure qui ne sera pas sans lendemain.** Se contenter du «bon travail» des commissions, sans prendre toutes dispositions pour en assurer le suivi consisterait à «s'arrêter au milieu du gué». Nous notons donc avec une grande satisfaction que l'assemblée finistérienne a décidé:

- de confier à une commission, qui pourrait avoir la même composition que le groupe de travail chargé de l'élaboration du schéma, la mission de présenter les propositions et d'assurer le suivi de l'ensemble des actions menées dans le département. La commission fera un rapport détaillé annuel d'exécution à notre assemblée.

- d'assurer aux cartes la plus large diffusion auprès des collectivités, organismes et associations concernées, et de faire connaître au public la politique décidée par le conseil général dans le domaine de l'eau.

De même le conseil général des Côtes-du-Nord a mis sur pied une commission officielle qui a pour objet d'étudier et de proposer des solutions pour tous les problèmes de l'agriculture et de l'environnement.



Un bâtiment d'élevage industriel construit à quelques mètres du ruisseau (la Doucrauc), une fosse à lisier qui déborde... un exemple parmi des milliers d'autres...

## Pollution diffuse «connais pas»

La discussion autour de l'élaboration des «cartes d'objectifs de qualité» s'est appuyée sur la connaissance de la **situation actuelle**.

Il est donc fondamental de savoir comment a été mesuré ce «point zéro».

Dans le **Morbihan**, par exemple, les méthodes d'évaluation ont été différentes selon que l'on ait eu affaire à des voies navigables (Blavet, Oust) qui sont du ressort des Directions Départementales de l'Équipement (DDE) ou à des rivières non domaniales (domaine privé) telles le Scorff, l'Elle, la Claise, l'Arz... qui relèvent des Directions Départementales de l'Agriculture (DDA).

Sur les cours d'eau relevant de la DDE la détermination des niveaux de pollution et donc, des classes de qualité (1A, 1B, 2...) s'est faite à partir des **campagnes de mesures** sur le terrain.

Sur les autres cours d'eau par contre — c'est-à-dire sur l'essentiel du réseau hydrographique du Morbihan — l'estimation du niveau de pollution s'est faite à partir de théories.

C'est ainsi qu'on a seulement pris en compte les rejets des stations d'épuration des collectivités et des usines (établissements classés) mesurés par le SRAE... et que, aux chiffres matérialisant les paramètres de leurs rejets a été appliqué un service régional «modèle mathématique» prenant également en compte les débits et la capacité d'auto-épuration de la rivière.

Faute de moyens, ces résultats n'ont pas été vérifiés sur le terrain.

Cette méthode appelle plusieurs commentaires.

- 1) Compte tenu du fait qu'une pollution n'est prise en compte qu'à partir du moment où elle est traitée dans une station d'épuration on constate la situation paradoxale suivante: la création d'une station d'épuration, par exemple au niveau d'une commune qui en est dépourvue va se traduire par une aggravation de la pollution sur le cours d'eau récepteur — au niveau des cartes —
- 2) les pollutions diffuses dues aux activités agricoles n'ont pas été prises en compte (engrais, produits phytosanitaires, lisiers...).

A ce sujet, il faut signaler que la période de référence a été la période d'étiage — alors que les pollutions diffuses sont maxima — entre février et mai... quand le ruissellement est intense.

Il ressort de cette méthode:

- que toutes les rivières et ruisseaux non colorés sur les cartes fournies aux conseillers généraux sont théoriquement du niveau 1A ou 1B... ce qui hélas, est loin, très loin d'être le cas mais ce qui risque d'illusionner les élus et les responsables socio-professionnels en leur donnant une image sur-élevée par rapport à la réalité,

- que l'on risque par voie de conséquence de retarder la prise de conscience et donc les mesures qui s'imposent pour stopper les pollutions diffuses.

## UNE AUTRE ZONE D'OMBRE LE DOSSIER QUANTITATIF

### Les barrages symboles des solutions dépassées

Dans le domaine de l'eau, impossible de dissocier le qualitatif du quantitatif.

De 1970 à 1978 environ le discours officiel était simple: le débit des rivières bretonnes est trop faible pour assurer une dilution convenable des pollutions et, de surcroît, la consommation d'eau ne cesse de croître compte tenu des progrès de l'hygiène, des besoins de l'industrie, de l'augmentation du cheptel et du développement de l'irrigation. Prenant prétexte de la sécheresse de 1976 les spécialistes du «Tout barrage» firent feu de tout bois et l'on vit sortir des dossiers, des projets de retenues, pratiquement sur tous les cours d'eau de la région.

#### E.D.F. le modèle!

Les mêmes raisonnements que ceux développés par E.D.F. (doublement de la consommation d'électricité tous les dix ans) étaient utilisés; les chiffres d'une augmentation des consommations d'eau de 4 à 6 % par an étant généralement proposés aux élus par les techniciens pour justifier leur choix.

C'est au cours de ces années que nous avons eu à nous battre dans les Côtes-du-Nord, contre les projets aberrants que constituaient les retenues de vingt millions de m<sup>3</sup> prévues sur les cours inférieurs du Lef et du Trieux. Le groupe de travail (administrations — élus — associations) mis sur pied sous la pression des associations (A.P.P.S.B. et A.S.T.R.I.) et des conseillers généraux les plus avisés ont pu alors se rendre compte que les estimations des besoins (DDA-DDE) avaient été largement surfaites afin de justifier les barrages (qui veut la fin...). Estimations largement surfaites en effet puisque le groupe de travail les ramenaient dans une fourchette de 85 à 110.000 m<sup>3</sup>/jour!

#### Des phénomènes nouveaux

Depuis cette date plusieurs phénomènes sont intervenus pour ramener les promoteurs des barrages à un peu plus de réalisme:

- la croissance de la consommation s'est fortement ralentie du fait de la «crise» mais aussi du fait de l'augmentation du prix de l'eau.

- le B.R.G.M. a démontré que le sous-sol breton était moins avare qu'on ne le disait et recelait des quantités non négligeables d'eau de bonne qualité.

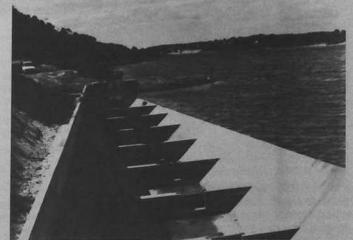
- Les phénomènes d'eutrophisation se sont accélérés révélant au grand public et aux élus les problèmes que pose la gestion des retenues de même que leurs effets néfastes à l'aval (Arzal).

- Les agriculteurs ont pris conscience du coût prohibitif des installations d'irrigation (amortissement, entretien, énergie) dont la nécessité n'apparaît que tous les six ou sept ans seulement.

#### Révision à la baisse

Force est donc de revenir à la baisse des prévisions qui faisaient pourtant le bonheur des fabricants de barrages, des marchands d'eau et des marchands de tuyau...

Aujourd'hui la situation n'apparaît pas encore uniforme et trois tendances se dégagent.



On vous fera de beaux barrages avec de belles passes à poissons (retenue de Guerlesquin).

- Les Côtes-du-Nord considèrent que «pour l'essentiel et quelle que soit l'hypothèse de consommation retenue il apparaît que les ressources et les infrastructures existantes et en cours de réalisation doivent permettre de faire face aux besoins». Le problème des économies ne nous semble cependant pas y avoir été suffisamment pris au sérieux.

- Dans le Finistère, une croissance annuelle de 1,5 % a été retenue sauf pour le secteur de l'Aulne (3,2 %) et le sud du département (2 %) le problème des économies ont bien été abordé mais le «lobby» barrage demeure influent (voir l'encadré sur le barrage de Lémézec).

- Dans le Morbihan, à ce jour, aucun débat véritable n'a pu s'instaurer sur ce thème, nous lançons ici un appel aux élus conscients de leurs responsabilités vis à vis du patrimoine naturel; il leur revient de susciter au sein de l'assemblée départementale la saine et utile réflexion qui s'impose.

Aux élus de ce département qui pourraient être tentés de classer comme «sans intérêt et sans valeur» le point de vue des associations nous signalons qu'une visite sur la retenue du Gouët (8 millions de m<sup>3</sup>) dont l'eutrophisation pose des problèmes de plus en plus difficiles à résoudre s'impose avant tout choix engageant l'avenir (le «traitement» de cette jeune retenue, au maël, puis au sulfate de cuivre (coût de l'ordre de 600.000 F en 1982) s'avérant insuffisant, il est question d'y installer des «oxygénateurs»...

## LÉMÉZEC

«ou la fuite en avant»

**Le non résolu de l'A.P.P.S.B. et de la S.E.P.N.B. à une mauvaise solution, celle du «tout barrage»**

Les élus se contenteront-ils longtemps des réponses dilatoires d'EDF. concernant la possibilité d'utiliser une partie des 12 millions du lac de Brennilis pour soutenir les étiages de l'Aulne deux ou trois fois par siècle ?

Ce refus cache-t-il quelque chose concernant la pollution de cette retenue, par le strontium par exemple ?

Si les leçons semblent avoir été tirées dans les Côtes-du-Nord il est à craindre que le Morbihan et le Finistère —choisisant la solution de facilité — en soient encore à retenir le barrage comme moyen privilégié de résoudre les problèmes de l'eau.

Dans le Finistère, particulièrement, malgré les conclusions de la «commission technique», le Conseil Général se ralliant aux vœux du Sénateur Lejeune, Président du Syndicat Mixte de l'Aulne appuyé par la DDA, a décidé de lancer la procédure visant à créer un barrage à Lémézec sur l'Aulne supérieure.

Nous avons résumé dans l'encadré ci-contre notre point de vue à ce sujet mais dans la perspective des actions que nous allons engager pour contrer ce choix nous réalisons un dossier complet qui sera disponible d'ici la fin mars et que vous pourrez vous procurer (10 F. franco).



Résumons: au terme des travaux de la «Commission technique» du Finistère, il apparaît que pour faire face sans difficulté aux problèmes que poserait une sécheresse comme celle de 1976, il faudrait, au total, disposer de «réserves» estimées à 10 millions de m<sup>3</sup>.

Statistiquement, une sécheresse comme celle de 1976 peut se produire une fois tous les quarante ans.

Face à cette éventualité, plusieurs solutions sont possibles:

- faire l'inventaire des gaspillages et les réduire de façon autoritaire,
- contrôler les consommations de manière rigoureuse,
- mobiliser toutes les ressources existantes par des interconnexions établies à l'échelon régional.

— utiliser des retenues initialement conçues à d'autres fins par exemple la retenue de Guerledan (55 millions de m<sup>3</sup> et... la retenue de Brennilis, 12 millions de m<sup>3</sup>).

On imagine mal qu'en période de sécheresse grave — EDF (des Hommes au service des Hommes) qui gère ces retenues en refuse l'usage à la collectivité... Plus exactement on imagine mal que EDF — service public — refuse de se subordonner aux décisions des élus si ces derniers faisaient preuve d'une réelle détermination...

Plutôt que d'étudier sérieusement ces scénarios, le conseil général du Finistère a retenu de faire construire un barrage à Lémézec — une solution de facilité, une solution coûteuse (de l'ordre de 5 milliards de centimes), une solution qui trouvera sa justification tous les 40 ans et qui s'avèrera désastreuse à maints égards puisqu'elle aura pour conséquences:

- de faire disparaître à tous jamais des terres fertiles
- d'anéantir une partie de l'admirable forêt du Fréau, vestige de l'ancienne forêt d'Armorique,
- de modifier un micro-climat,
- de contribuer à la dégradation des eaux de l'Aulne,
- de faire disparaître 20% des surfaces de frayère du bassin de l'Aulne,
- d'engendrer des drames humains.

Nous constatons qu'une fraction — majoritaire — du conseil général, s'est contentée des réponses dilatoires d'EDF, ait ignoré les conclusions de sa propre «commission technique» pour finalement soutenir un élu, le sénateur Lejeune qui a fait de ce barrage «son affaire».

(Dans l'immédiat, Lémézec ne s'impose pas. Pour l'instant, il suffirait de se réserver l'avenir en constituant des réserves foncières.)

## Les économies d'eau

### Des vœux pieux ou des moyens concrets ?

Si le fait d'évoquer les possibilités considérables qu'offrent les «économies d'eau» ne déclenche plus les rires que suscitaient nos propositions il y a seulement quatre ou cinq ans (1) il faut bien convenir que le problème est encore posé en des termes trop vagues et imprécis pour avoir quelques chances d'être bien résolu.

Nous ne craignons pas de l'affirmer: le plus grand gisement d'eau de Bretagne se trouve... dans les économies d'eau. Pour exploiter ce gisement, point besoin de noyer des vallées, de détruire des terres de culture, de contraindre des agriculteurs à quitter leurs fermes.

● Economiser l'eau c'est économiser de l'énergie (il en faut beaucoup en effet pour la pomper, la traiter, l'acheminer, la chauffer, l'évacuer, la dépolluer...)

● Economiser l'eau c'est aussi garantir un meilleur débit d'étiage (et donc assurer une meilleure dilution des pollutions).

● Economiser l'eau c'est aussi faciliter et améliorer l'épuration (plus un effluent est concentré et plus il est facile à traiter... c'est là, peut-être, pour beaucoup un paradoxe sur lequel il nous faudra revenir).

Face à ce vaste — et passionnant — sujet, seul le «groupe travail» mis sur pied par le Conseil Général du Finistère est sorti des banalités et des idées vagues. Il le doit, essentiellement, à l'action consignée de la D.D.E. et de l'Agence Financière de Bassin. Un grand pas y a été fait — au niveau du raisonnement — puisque nous lisons dans le rapport général:

«Cette préoccupation (les économies d'eau) doit être permanente et des résultats significatifs dans ce domaine passent d'abord par une prise de conscience des usagers, des efforts à consentir» et qu'il est même proposé «qu'un groupe de travail spécialisé mette au point des modalités d'une campagne d'action anti-gaspillage qui suivra immédiatement l'approbation définitive du schéma d'objectif de qualité. Une telle action devrait être engagée en priorité auprès des consommateurs car c'est à ce niveau que des gains significatifs peuvent être obtenus».

#### Intervenir à tous les niveaux

Les économies pourraient attendre 20 à 30% des consommations totales actuelles en intervenant:

— sur les pertes dues à la défectuosité des réseaux En France, 30% seulement des réseaux ont un taux de rendement satisfaisant (70%), la moitié ont un rendement médiocre inférieur à 50% !)

— Sur les fuites chez les usagers (une étude effectuée à Paris de 1977 à 1978 a montré qu'elles se situaient entre 28 et 75% des consommations!)

— Sur le gaspillage pur et simple

— sur les consommations excessives dues à des techniques qui ont été conçues sans prendre en compte le problème de la rareté de l'eau (des systèmes de recyclage permettent aujourd'hui d'économiser 60-80-90% de l'eau).

#### Des moyens à la hauteur

Une action volontariste doit s'exercer sur chacun de ces niveaux et elle implique des moyens administratifs, juridiques, humains et financiers.

1) La «prise de conscience» des usagers ne viendra pas d'elle-même (sensibilisation, formation...)

2) L'amélioration des rendements des réseaux et des technologies (recyclage) exige des incitations tarifaires et des moyens financiers adéquats.

Exactement comme dans le domaine des économies d'énergie les résultats en matière d'économie d'eau seront à la mesure des investissements qui leur seront consacrés.

**Aussi, l'A.P.P.S.B. demande-t-elle aux Conseillers Généraux de prendre les dispositions qui s'imposent de telle façon que les «Services Techniques» consacrent dorénavant au moins autant de moyens financiers et humains aux dossiers des économies qu'à ceux des barrages. Alors — mais alors seulement — on obtiendra des résultats significatifs. Tout autre solution serait bavardage pur et simple.**

## Drainage

Le dossier drainage réalisé par Isabelle Rouge (cahier n° 2 de l'A.P.P.S.B., 16 pages) est disponible. (10 F + 5 F de port)

On peut se procurer (10 F + 5 F de port) le cahier n° 1 de l'A.P.P.S.B. «Le gaspillage - les économies» (24 pages) édité en 1979.

## Quelle eau pour l'avenir? Quel avenir pour nos rivières?

Au terme de ces quelques pages nous mesurons l'immensité de la tâche qui incombe à ceux qui tentent de modifier les comportements de telle sorte que l'eau soit enfin respectée comme un bien fondamental indispensable à la vie.

Il reste en effet un travail immense d'information et de sensibilisation à mener à bien pour inverser les tendances et prendre le problème, si l'on peut dire, à sa source.

### A l'aube d'un changement ?

Il ressort des travaux auxquels nous avons participé que nous ne sommes encore qu'à l'aube de la prise de conscience qui s'impose.

● Le mythe de la technique qui va résoudre tous les problèmes continue de sévir (on dénitrifiera... on déphosphorera...)

● Les consommateurs sont dramatiquement sous-représentés dans toutes les instances de réflexion ou de décision impliquées dans la gestion de l'eau.

● Les élus, sauf exception, accaparés par de multiples préoccupations ne connaissent pas les dossiers et beaucoup d'entre eux interviennent davantage guidés par des soucis corporatistes que par celui de l'intérêt général.

● Les notions de «long terme», de «coûts externes» sont ignorées ou repoussées par de simples hausses d'épaves...

Pourtant les exemples ne manquent pas — c'est ainsi que, pour le problème des nitrates seulement, une estimation a permis de chiffrer à plus de vingt millions de francs (deux milliards de centimes) le montant des premières mesures à prendre dans le nord Finistère pour assurer l'alimentation en eau potable dans les conditions satisfaisantes! Une somme qui sera supportée par les consommateurs-contribuables mais que les économistes feraient bien d'inscrire au passif de l'agriculture productiviste.

C'est encore dans le nord Finistère, là précisément où le «modèle productiviste» sévit le plus que s'accroissent les travaux de drainage, des travaux dont les promoteurs disent et redisent qu'ils sont sans effet sur le régime des eaux.

Bien que le conseil municipal de Ploudaniel dans la séance du 19-11-82 ait été amené à se poser la question de savoir si «suite aux travaux de drainage il faudrait défaire et reconstruire tous les ponts de la commune».

En définitive ces procédures ont eu le mérite de permettre une première approche globale des problèmes de l'eau et cela est positif. Nous n'en attendons pas de miracle, trop de forces s'opposent encore aux changements de méthodes et de comportement pour espérer que les soucis écologiques l'emportent, à court terme, sur les intérêts financiers et le culte de la technique. Cependant le bilan est positif.

Notre association a étoffé sa documentation, elle a établi de bons contacts avec des techniciens et des ingénieurs —jeunes pour la plupart— qui mesurent les dégâts et les risques d'une poursuite dans les directions qui prévalent depuis plusieurs décennies. Elle a également établi de bonnes relations avec quelques-uns des élus les plus éclairés de chaque département et surtout, elle a bien découvert les motivations et les méthodes, de ceux qui ne voient l'avenir de nos rivières qu'en termes «d'axes» de «tuyaux», de «barrages» et de «centrales».

### La qualité du débat

Nous avons pu croire que la qualité de ces procédures vaudrait par la qualité du débat auquel elles donneraient lieu; nous en sommes aujourd'hui plus persuadés que jamais. En matière d'aménagement des rivières et de gestion du patrimoine naturel les procédures théoriquement les plus démocratiques ne seront jamais que des parodies si elles ne passent pas d'abord par une honnête information des citoyens.

A la veille de la décentralisation, il importe d'y réfléchir sérieusement...

L'A.P.P.S.B.

EAU

O.F. 6/11/82

### A Tonquédec, le taux en nitrates a dépassé le seuil toléré

LANNION — Les services départementaux de salubrité publique ont communiqué à la mairie de Tonquédec les résultats des analyses faites sur l'eau potable de la commune, courant septembre. La présence des nitrates issus des produits de traitement employés en agriculture dépasse le premier seuil toléré de 0,50 mg par litre. A Tonquédec, le taux en nitrates oscille entre 0,61 et 0,62 mg par litre. Cette situation s'est déjà présentée dans le passé dans plusieurs communes des Côtes-du-Nord, situation plus ou moins dissimulée.

Dans la petite commune du canton de Plouaret, le maire a conseillé par affichage en mairie et communiqué de presse à une catégorie de consommateurs (fermes enceintes et nourris-

sons) de s'abstenir de boire cette eau. Les autres consommateurs peuvent en boire sans crainte. Ce n'est qu'au dessus de 1 mg qu'il est déconseillé d'en absorber.

Pour remédier à cette situation, la municipalité va procéder ce mois-ci à un apport d'eau au niveau du château d'eau pour abaisser le taux en nitrates.

Mais Tonquédec n'est pas un cas et dans toutes les communes voisines, les nitrates dans l'eau sont en augmentation. Au syndicat d'eau du Trégor, par exemple, le teneur a quadruplé en cinq ans, passant de 0,10 à environ 0,40 mg par litre. Pour le moment, le mélange avec une eau de plus faible teneur constitue la seule possibilité de remédier à cette toxicité grandissante.

**Oui, vous avez bien lu au Syndicat d'eau du Trégor, par exemple, la teneur a quadruplé en cinq ans. C'est sans doute la faute de l'A.P.P.S.B., cette association qui va même jusqu'à rappeler qu'à partir de 50 mg de nitrates par litre l'eau n'est plus potable, quelles que soient les arguties utilisées pour dire le contraire.**

Au cœur d'une réflexion sur la politique de l'eau deux exemples parmi d'autres...

## Les lois ont-elles encore un sens ?

### Les périmètres de protection

C'est l'article 7 de la loi sur l'eau de 1964 qui en modifiant un article du code de la santé publique, a institué la nécessité de mettre en place trois périmètres de protection (immédiat, rapproché et éloigné) autour des points de prélèvements d'eaux destinées à l'alimentation humaine au lieu de l'unique périmètre immédiat prévu antérieurement.

Le décret du 15 décembre 1967 modifiant celui de 1961 a précisé les conditions de mise en place d'une telle procédure et notamment «les mesures à prescrire en vue de réaliser une protection efficace, à savoir l'interdiction ou la réglementation de toutes activités, dépôts et installations de nature à nuire à la qualité des eaux».

Il faut signaler qu'il existait déjà de nombreux textes permettant de réglementer les rejets dans les eaux du réseau hydrographique dont une partie est destinée à la consommation humaine.

L'instauration des périmètres de protection apporte une «protection complémentaire» destinée à préserver les points de prélèvements des eaux.

«En conclusion, la qualité des prises d'eau et captages du département ont été créés sans qu'il soit tenu compte des prescriptions du code de la santé publique, puis de la loi de 1964 sur l'eau visant à les protéger contre les pollutions extérieures».

Extrait du rapport d'activité de la D.D.A.S.S. du Morbihan 1980. (c'est nous qui soulignons).

## Qui paiera les «coûts externes» du drainage

Ploudaniel

O.F. 2.0.21/11/82

### Au conseil municipal : faudra-t-il faire sauter tous les ponts de la commune ?

Le conseil municipal s'est réuni vendredi soir sous la présidence de M. Coubigner, maire, qui présente aux dix-huit conseillers présents le nouvel ingénieur T.P.E. du secteur, M. Le Métyer et M. Agrall, conducteur de travaux, qui sera appelé un jour à prendre en charge la commune de Ploudaniel.

Des routes, la discussion passe sur les rivières qui ont débordé une fois de plus, ces derniers temps, avec les pluies diluviennes que nous avons connues. Sont mis en cause les ponts et les aqueducs rendus insuffisants pour les travaux de drainage effectués dans la commune, et qui provoquent un afflux brutal des eaux de ruissellement dans les rivières. C'est un problème nouveau pour la commune. Faudra-t-il défaire et reconstruire tous les ponts de la commune ? La question est posée. En attendant, la commission des travaux se rendra sur place aux endroits incriminés pour étudier la question.

(A suivre)



Comment peut-on dire que le drainage et les importants travaux d'hydraulique qu'il engendre soient sans effet sur l'eau et les rivières ?

## Le martin-pêcheur...

« Sous l'ombre des arbres, au creux du valon, la rivière limpide serpente, tantôt calme et transparente, tantôt coupée de rapides écumants sur les barres rocheuses. Quelle vie tout le long de son cours ! La Loutra invisible a laissé des empreintes sur le sable humide, les Bergeronnettes parcouraient les rives, le Troglodyte chante gaillardement sous les racines suspendues, et des multitudes d'oiseaux peuplent la fraîcheur des feuillages. Annoncée par un cri aigu, une flèche bleue rase les eaux, disparaît au proche tournant : le Martin-pêcheur a passé ».

Peut-on décrire mieux que Paul Gérold (\*) l'apparition fugitive de cet oiseau ? Comment ne pas utiliser, à son propos, d'expressions aussi évocatrices que « flèche bleue », « obus scintillant », « joyau vivant » ? Tout a déjà été dit sur le plumage du martin-pêcheur, dont les couleurs rutilantes évoquent les oiseaux des tropiques. Pourtant, il est aussi ardu de le dépeindre avec précision que de détailler les nuances de l'arc-en-ciel. Relevons seulement le contraste entre les parties supérieures, d'un bleu-vert métallique aux reflets changeants, et le dessous orangé, les côtés de la tête étant largement barrés de roux et de blanc. La longueur démesurée du bec en poignard et la quasi-absence de queue donnent à l'oiseau un profil tout à fait singulier. Le vol est rapide, direct et vibrant.

Il n'est pas facile d'observer de près un martin-pêcheur posé. Le mieux est de se poster à l'affût près d'un perchoir qu'il affectionne. On pourra alors le voir plonger sur une proie qu'il aura repérée en scrutant la rivière. A l'instar du faucon crécerelle, il lui arrive aussi de pratiquer le vol sur place pour chercher sa nourriture.

Cet oiseau se nourrit essentiellement d'alevins de nombreuses espèces de poissons, ainsi que d'insectes aquatiques. On le trouve dans toujours à proximité immédiate de l'eau, sur les rivières et les gros ruisseaux, les canaux, les étangs et marais... ainsi que dans les estuaires. C'est même dans ce dernier milieu qu'il atteint ses plus fortes densités, en Morbihan tout au moins, il pêche alors dans des eaux à la propreté douteuse.

Le Martin-pêcheur niche au fond d'une galerie qu'il creuse au flanc d'une berge, parfois à quelque distance de l'eau. Cette année nous avons trouvé son nid en haut du front de taille d'une ancienne carrière, à plus de quinze mètres de haut. Sept œufs en moyenne sont pondus, à la fin du mois d'avril. A la fin de l'élevage des jeunes, il est possible de repérer le nid grâce aux suintements blanchâtres et nauséabonds qui s'écoulent de l'orifice, mêlant les fientes aux déchets de poissons. Une seconde nichée a lieu en juin.



A partir de l'automne, le littoral breton héberge pour l'hiver de nombreux martins-pêcheurs continentaux qui échappent ainsi aux gelées. On peut en voir alors jusque dans les ports.

Cette espèce est bien répandue en Bretagne et ne semble pas menacée. Cependant, certaines opérations de recalibrage, qui transforment nos cours d'eau en caniveaux sans vie, risquent de l'éliminer localement.

J.P. FERRAND.

(\*) La Vie des Oiseaux, éd. Delachaux et Niestlé, Les Passerauds, tome I.

## Micro-centrales et maxi-destructions

Un article récent (O.F. du 12.12.82) nous apprend que pour le secrétaire général du CELIB, favorable aux micro-centrales « La myopie de certains défenseurs de l'environnement est ahurissante ».

Monsieur le Secrétaire Général fait preuve d'une grande originalité en nous imaginant atteint d'une telle infirmité.

Sans doute voyait-il ainsi au secours de son Président à qui nous avons justement adressé le même compliment après qu'il eut — en qualité de responsable de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Morbihan — demandé aux Conseillers Généraux de ne pas retenir des objectifs trop ambitieux sur les rivières du département pour ne pas pénaliser les industries.

Nous savons que les fabricants de micro-centrales et leurs amis n'hésitent pas à utiliser le couvert des associations loi 1901 (sans but lucratif) pour promouvoir leurs matériels — sans trop sembler s'en poser à ce sujet de problèmes éthiques et moraux, mais pour l'heure nous nous limiterons à proposer au secrétaire général du CELIB de méditer la note ci-après extraite d'une documentation officielle de E.D.F. (1).

Si Monsieur le Secrétaire Général ignore que les jeunes saumons se déplacent justement très près de la surface lors de leur dévalaison nous vouldrions bien lui proposer de venir avec nous le constater sur le Scorff ou l'Elle au printemps prochain.

Nous lui proposons également une visite à la micro-centrale de « Trou du biniou » qui a quasi stérilisé l'Aer, qui constituait la plus belle zone de frayère du bassin de l'Elle.

Après, d'accord, nous nous retrouverons pour une table ronde sur le sujet.

Le CELIB qui se préoccupe légitimement de promouvoir les richesses économiques bretonnes — le tourisme et l'aquaculture par exemple, serait bien de réfléchir à l'impossibilité de vouloir une chose et son contraire.

J.C. Pierre.

### b) Sursaturation en azote et oxygène [6-7]

Lors du passage de l'eau par un déversoir, l'entraînement d'air dans l'eau est très élevé : le taux d'azote (en mg/l) augmente fortement et peut atteindre 130 % du taux normal de saturation. Or, une eau sursaturée en gaz est nuisible aux poissons, car l'excès instable de gaz à l'état dissous qui est passé dans le sang et les tissus s'y retrouve ensuite à l'état gazeux, sous forme de bulles : le seuil de mortalité des poissons correspond ainsi à une sursaturation de 120 %. Le danger est d'autant plus grand pour eux que le tirant d'eau est plus faible ou que les poissons (alevins) se déplacent plus près de la surface ; en profondeur, le taux de saturation étant plus élevé à cause de la pression, la sursaturation y est moindre.

La concentration en oxygène augmente également, mais au lieu d'exercer un effet compensateur, on se demande si la sursaturation combinée en oxygène et en azote n'accroît pas l'effet maléfique de la sursaturation en azote. Il s'agirait d'une maladie des bulles de gaz.

L'effet de la saturation en azote et en oxygène de l'eau des rivières, à l'aval des déversoirs, sur la mortalité des saumons et plus particulièrement de leurs alevins, a été mis en évidence, à partir de 1965, sur la Columbia et la Snake dans l'Ouest des États-Unis : en 1970, 90 % de jeunes saumons effectuant leur première descente vers la mer sont morts.

(1) Aménagements hydrologiques et environnement, chapitre 12.

## ...un pêcheur pas comme les autres

Le Martin-pêcheur : un véritable nuisible d'après certains pisciculteurs et pêcheurs ? Il n'en est rien comme l'ont prouvé les remarquables recherches de Jean Doucet (1969). L'étude du régime alimentaire du Martin-pêcheur fut menée de façon analogue à celles consacrées aux rapaces nocturnes. C'est à dire par l'examen précis et le tri minutieux des restes non digérés régularisés par les oiseaux. La détermination des proies se base sur la connaissance des osselets caractéristiques des différents poissons (épinouche, chabot, perche, etc.) ou groupes de poissons (cyprins). Osselets caractéristiques d'ailleurs inconnus et qu'il a fallu spécialement rechercher par dissection pour les besoins de la cause. Au total, plus de 5000 proies ont ainsi été déterminées après le tri fastidieux des arides. Exactement 5270. Ces recherches donnent lieu à des commentaires inédits.

a) La prédation des cyprins est importante. Ces poissons, dont la prédation se rapporte à un groupe de poissons dits « blancs » (Vairon et Sprin), sont numériquement bien représentés dans la région étudiée et d'intérêt médiocre pour le pêcheur, à fortiori pour le pisciculteur.

b) Les Truites, le Brochet et l'Ombre, espèces de grand intérêt sportif, économique et gastronomique sont peu capturées, au total, 4,08 %.

c) Enfin, le Chabot et l'Epinouche interviennent à eux seuls pour un total de 56,45 % des proies. Prélèvement sans conséquence pour le pêcheur, pensera-t-on ? Certes pas ! En effet, on sait que Chabots et Epinoches sont destructeurs de frai (œufs de poissons) et ennemis de la faune piscicole en général. Partant, les chiffres montrent que pour un « poisson-gibier » prélevé par le Martin-pêcheur, dans le même temps, 13,83 (56,45/4,08) ennemis de ces « poissons-gibiers » sont détruits par l'oiseau !

Utilité ou nuisance ? Cette distinction archaïque n'a elle pas été inventée pour faire oublier le sang rougissant et poissant les mains de certains ? D'après « Cave Nos ».

Pour en savoir plus :

Doucet Jean. Contribution à l'étude du régime alimentaire du Martin-pêcheur — *Alcedo atthis* (Linnaeus). AVES, vol. 6, n° 3-4, 1969.

Doucet Jean. Le Martin-pêcheur — L'oiseau et la pisciculture (2). L'Homme et l'Oiseau. Revue Nationale d'information pour l'Etude et la Protection de l'Avifaune Européenne, 14<sup>e</sup> année, II-1976.

## L'importance des prélèvements de sang dans la connaissance des populations de salmonidés

par J.L. Baglinière, Laboratoire d'Écologie Hydrobiologique I.N.R.A. 65, route de Saint-Brieuc, 35042 RENNES CEDEX

### I — Pourquoi un prélèvement

Les prélèvements sanguins réalisés sur la Truite commune et le Saumon atlantique permettent d'effectuer :

— des études génétiques afin de caractériser l'espèce et l'origine du poisson. En particulier chez le Saumon atlantique l'analyse des transferrines sanguines permet de déterminer la race ou la souche à laquelle il appartient (actuellement trois races sont connues en Europe). L'analyse de prélèvement sanguin permet également de savoir si l'individu capturé est un hybride (cas des hybrides juvéniles entre la truite et le saumon atlantique).

— une étude du rapport des sexes d'une population de Truite ou de Saumon. Dans le prélèvement sanguin, il est alors recherché la présence d'une hormone sexuelle femelle la vitellogénine. Cette technique de sexage permet ainsi de dis-

tinguer les mâles et les femelles chez les saumons adultes : les mâles et les immatures d'une part et les femelles d'autre part chez les truites sédatrices à des périodes où la distinction morphométrique entre les deux sexes n'est pas possible. Cette technique a été mise au point par le Laboratoire de Physiologie des Poissons I.N.R.A. à Rennes.

### II — Résultats des prélèvements sanguins

#### 2.1. — Génétique

En 1975, des échantillons de sang ont été prélevés sur un certain nombre de saumons capturés sur quelques rivières bretonnes. Ils devaient permettre de savoir si la race à laquelle appartiennent les saumons bretons était la même que celle des saumons du Sud-Ouest de l'Angleterre. L'hypothèse n'a pas été parfaitement confirmée compte tenu du faible nombre de prélèvements de sang envoyés en Angleterre.

#### 2.2. Rapport des sexes

En 1981, 90 prélèvements de sang provenant de saumons capturés sur le Scorff, l'Elle et le Blavet ont été analysés. A cet échantillon se sont ajoutés 25 poissons dont les viscères ont pu être examinés. Les résultats montrent que :

— sur l'ensemble des poissons échantillonnés âgés de 1+ an à 3 ans de mer, 56,5 % sont des femelles.

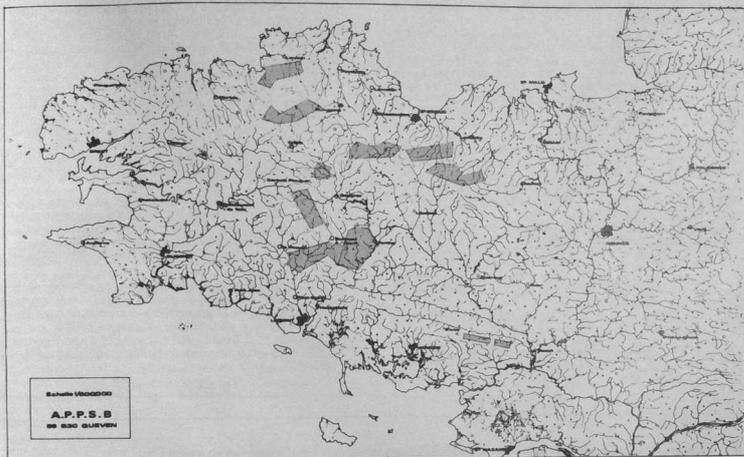
— pour les castillons (1+ an de mer, nombre examiné 2) et les saumons de trois ans de mer (4 individus examinés) le rapport des sexes est de 1.

— pour les saumons âgés de 2 ans de mer, le rapport des sexes est en faveur des femelles (58,2 %) mais il varie suivant les rivières : 52 % sur l'Elle, 63 % sur le Scorff et 74,1 % sur le Blavet.

Ces premiers résultats sont intéressants mais exigent un plus grand nombre de données sur plusieurs années. Le rapport des sexes dans les saumons capturés à la ligne reste un paramètre important à connaître pour la gestion rationnelle des stocks.

MARS 1982.

## De nouvelles menaces sur l'eau et les rivières



Ce sont au moins une dizaine des grands bassins hydrographiques du massif armoricain qui sont concernés par les projets d'exploitation des gisements d'uranium. Comment pourrions-nous y demeurer insensibles compte tenu, en particulier, des prélèvements d'eau qui sont effectués dans ces rivières, pour l'irrigation, l'alimentation en eau potable de la population.

## Un processus lourd de conséquences

Au moins dix bassins versants de grandes rivières bretonnes concernés par l'attribution de permis de recherche de minéral d'uranium!

Cette fois plus personne ne posera la question de savoir s'il est normal que l'A.P.P.S.B. se préoccupe des problèmes soulevés par l'énergie nucléaire...

Car le nucléaire forme un tout. Il n'est pas possible de se contenter d'une vision sectorielle et de ne considérer que tel ou tel aspect de la filière.

De l'extraction du minéral à son retraitement en passant par son utilisation dans les centrales sans oublier le redoutable problème des déchets et de leur stockage... tout se tient.

Qu'elle s'effectue dans des galeries de mines ou dans des carrières à ciel ouvert l'extraction du minéral provoque des perturbations dans le régime des eaux des zones concernées mais c'est surtout le traitement des roches uranifères, leur broyage qui posent problème en libérant dans l'eau du radium, du thorium, des actinides...

Les compagnies minières (COGEMA, MINATOME, SIMURA...) tentent bien entendu de minimiser les risques de

pollution de l'eau et de concentration le long des chaînes alimentaires mais notre devoir est de rappeler que là où existent des organismes de recherche réellement indépendants des pouvoirs politiques technocratiques et financiers il apparaît que de très sérieux problèmes se posent. Ainsi, l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (A.I.E.A.) pourtant peu suspecte d'une opposition de principe au nucléaire préconise «la surveillance de la radio-activité de l'air, le contrôle ou l'interdiction de certaines activités humaines sur les anciens sites miniers d'uranium, et le traitement des eaux originaires des aires de dépôt des déchets miniers et des mines elles-mêmes, pendant des centaines à des milliers d'années». On ne peut être plus clair!

Une fois de plus, donc, nos rivières risquent d'être sacrifiées sur l'autel du «progrès» et le bétail comme les consommateurs qui s'y approvisionnent en eau exposés à des risques sérieux.

Du nitrate à l'uranium, du drainage aux grandes retenues... de Glomel à Guerledan, c'est bien la même «logique» qui est à l'œuvre...

## ÉNERGIE ET SOCIÉTÉ

# Recherche d'uranium et mépris des citoyens

**Le comité de défense créé à Glomel pour contrer les projets de création de mines d'uranium par la COGEMA nous révèle ici les méthodes utilisées par cette puissante compagnie... Le parallèle avec celles mises en œuvre à Plogoff vient immédiatement à l'esprit. Mais au Centre Bretagne on est aussi déterminé qu'au Cap. Nul doute que la cohésion et la cohérence de la population s'y avèreront décisives face à l'appétit des technocrates.**

### L'enquête appelée «publique»

«La publicité de l'enquête doit être réalisée de manière à assurer l'information effective des intéressés. Au-delà des prescriptions déjà en vigueur en matière d'insertion dans la presse et d'affichage je vous engage vivement pour les projets les plus importants à examiner les possibilités locales de recourir aux moyens modernes de communication (radio et télévision en particulier)... Les commissaires enquêteurs pourront organiser un débat public contradictoire réunissant les responsables du projet et les auteurs de contre proposition.»

Ces lignes sont extraites d'une lettre circulaire signée Pierre Mauroy, datée du 31 juillet 82 et adressée à tous les commissaires de la République. Le permis de recherche de Glomel a été mis à enquête le 23 septembre 82. L'annonce légale a paru dans deux journaux locaux: «L'Echo de l'Armor et de l'Argoat» diffusé dans la région de Guingamp et «Le Courrier Indépendant de Loudéac» dont personne n'avait jamais entendu parler dans la région de Rostrenen. C'est ainsi que s'est faite «l'information effective» des intéressés. Apparemment à la Préfecture de Saint-Brieuc les circulaires circulent mal.

### Le pot aux roses

Quand, fin septembre 1982, un habitant de Glomel apprenait par hasard qu'une demande de permis de recherche d'uranium était mise à enquête publique sur la commune depuis déjà plusieurs jours, le Maire et les conseillers municipaux interrogés tombaient des nues; personne n'était au courant. Mais les surprises n'allaient pas tarder à suivre: en compulsant par simple curiosité la collection des journaux officiels parus depuis un an c'est treize demandes de permis de recherche d'uranium dans le Centre de Bretagne qui furent découverts. En additionnant le tout on obtient une surface approximative de 83 000 hectares, partagée pour l'essentiel entre les sociétés Minatone et Cogéma.

### L'ingénieur malade

Après le coup de colère du conseil municipal de Glomel (le 4 octobre) demandant l'annulation de cette enquête factice, deux émissaires de la Cogéma affolés prirent aussitôt contact avec la municipalité. «Évidemment, disaient-ils, nous aurions dû prévenir la municipalité de Glomel, mais il se trouve que l'ingénieur de la Société qui devait le faire est tombé subitement malade». Mais il se trouve que sur les treize autres permis du Centre Bretagne le scénario a été identique, aucun élu n'a été prévenu. Même scénario également, après vérification, dans les Alpes-Maritimes, les Pyrénées etc... Si à chaque fois l'ingénieur chargé de prévenir les élus était malade, cela commence à devenir inquiétant pour une société qui prétend que dans les mines d'uranium il n'y a aucun problème de santé.

### L'exception

Lors de la remise de pétitions à la Préfecture de Saint-Brieuc, (le 22 octobre) un fonctionnaire de la Préfecture, chargé de l'environnement, s'étonnait de cette réaction des Glomelois: «Il y a eu d'autres demandes de permis de recherche mais ailleurs cela s'est très bien passé... et pour cause! Le pauvre homme risque d'avoir du fil à retordre car «ailleurs», là où cela s'est si bien passé, on commence à réagir: les élus de Kergrist-Moëlou, Trémargat, Lanrivain ont déjà pris position très nette contre l'extraction d'uranium dans leurs communes.

### Voyage en Limousin

La Cogéma, pour allumer un contre feu, proposa aux élus concernés par le permis de recherche un voyage en Limousin (il fut même question de venir les chercher en avion). Un habitant très dévot de Glomel fit remarquer qu'ils pourraient tout aussi bien organiser un voyage à Lourdes: la radioactivité comme la Sainte Vierge ne se laissant pas voir tous les jours. A cette idée de voyage le comité répondit par un texte où l'humour non plus ne manquait pas:

### Voyage (suite)

L'opération «voyage magique» de la Cogéma ayant échoué, le maire de Glomel proposa à son tour un voyage dont l'organisation serait cette fois à charge conjointe des élus du comité de défense. Le comité a accepté cette proposition en y mettant des conditions très strictes:

— préparation commune (définition des objectifs et méthodes de travail)

— présence en Limousin des comités de défense locaux durant toute la visite.

— possibilité de filmer, photographier, interviewer sans restrictions

— exploitation (commune ou contradictoire) de ce voyage en public.

— promesse d'une participation à un voyage identique consacré à des expériences en énergies renouvelables. Ce voyage a été fixé aux 20, 21, 22 janvier.

### «Il n'y a pas le feu»

«Pourquoi réagissez-vous avec cette rapidité dès la demande du permis de recherche. Si le permis est accordé il y aura une nouvelle enquête publique avec une nouvelle étude d'impact». A la Préfecture de Saint-Brieuc on se voulait rassurant... en oubliant que, d'après le code minier la société qui a obtenu un permis de recherche a droit à un permis d'exploitation (article 54). Elle y a tellement droit que si d'aventure les pouvoirs publics le lui refusait elle pourrait prétendre à des indemnités. (Lettre du ministère de l'Industrie du 27 décembre 1978 signée Hugon).

Une nouvelle enquête publique est bien prévue pour le permis d'exploitation mais l'étude d'impact se fait après (et seulement après) l'octroi de ce permis d'exploitation. De plus il ne s'agit pas d'une étude d'impact contradictoire: elle est réalisée sous la seule responsabilité de la société minière.

C'est donc au départ que tout se joue. Cogéma, Minatone et consort le savent très bien. D'où leurs efforts pour tenter de calmer la donne en clamant sur tous les tons: «Il n'y a pas le feu». «cela n'est pas pour tout de suite». Apparemment l'argument porte puisque même des députés tombent dans le piège: preuve ce communiqué de presse publié le 3 décembre 82 signé Chouat, Briant et Giovanelli... «Il s'agit actuellement de l'octroi d'un permis de recherche et non d'exploitation, celle-ci étant hypothétique et ne pouvant en tout état de cause se faire avant la fin de ce siècle... inutile donc de se presser!

## Inquiétude à Guerlédan

**Faut-il sacrifier le potentiel et l'avenir socio-économique d'une région pour stocker de l'énergie ?**

L'on peut se poser la question au vu du projet d'EDF de construction d'une station de pompage dans la région du lac de Guerlédan.

Une Station de Transfert d'Énergie par Pompage (S.T.E.P.) consiste à pomper l'eau d'un bassin inférieur, ici le lac de Guerlédan, pour la monter dans un réservoir supérieur, qui sera construit près de Caurel, les pompes consommant entre autres l'électricité produite en surplus par les centrales nucléaires aux heures creuses; puis à turbiner l'eau de la chute ainsi créée entre les deux lacs aux heures de pointe.

L'installation d'une telle station nécessite l'implantation d'un ou deux réservoirs supérieurs, d'une usine hydro-électrique, ici construite en souterrain, de postes de transformation, de lignes à Haute Tension.

Ces projets risquent de compromettre la vocation touristique de la région, car les communes riveraines du lac possèdent dans ce qui est l'un des plus beaux sites de la Bretagne intérieure, un atout important.

Cet atout a permis d'orienter depuis plusieurs décennies l'économie de la région en jouant la carte du tourisme, tout en préservant l'activité agricole.

Cette orientation était approuvée et fortement encouragée par les autorités départementales et régionales. Elle l'est encore puisque l'Établissement Public Régional finance actuellement une enquête afin de classer la région en pays d'accueil, et le département des Côtes du Nord a prévu dans son budget l'extension de la Base Nautique de Guerlédan. Aussi les investissements tant publics que privés sont-ils très importants: camping, village de vacances, base nautique départementale, etc... etc...

Par ailleurs les qualités naturelles du site, et sa fragilité même, n'ont pas échappé à certains responsables puisque les communes qui entourent le lac de Guerlédan sont classées en périmètre sensible.

La réalisation de ces énormes travaux va provoquer des perturbations et des déséquilibres très graves.

### 1°) sur le lac

Suite à la montée et à la descente journalière des eaux (différence annoncée 2,50 m), et aux énormes volumes d'eau brassés (près de 7 millions de M<sup>3</sup> pour un projet), lors des pompages et des turbinages, on assistera dans le lac de Guerlédan à la formation de courants, de tourbillons, à la remontée des boues.

La reproduction des poissons deviendra impossible car le frai a lieu dans le premier mètre d'eau sur les fonds enherbés et à condition que ces fonds ne se découvrent pas.

La biologie du phytoplancton se trouvera gravement perturbée, d'où une «mort» certaine du lac.

Par suite de la formation d'algues sur les rochers mis à découvert, ceux-ci deviendront glissants et la fréquentation des rives du lac pourra devenir dangereuse.

Avec les courants et les boues les baignades à Beauvirage (Caurel) ne seront plus possibles.

L'EDF affirme que rien ne sera changé pour le lac; alors pourquoi les lacs des stations de pompage de Revin (Ardennes) et de Montezic (Aveyron) sont-ils interdits? Pourquoi l'EDF a-t-elle placé depuis 14 mois des panneaux signalant autour du lac de Guerlédan les dangers qu'il y a à le fréquenter? alors que pendant 50 ans il n'y en a pas eu.

### 2°) sur l'adduction d'eau

L'imperméabilisation de plus de 80 ha de terrain du lac supérieur empêchera l'infiltration de l'eau pluviale, ce qui ajouté aux travaux souterrains et galeries, condamne 145 sources, puits et forages. Depuis près de deux ans l'EDF contrôle le débit de ces points d'eau, situés sur les communes de Caurel (75), St Mayeux, St Geiven, et Mur de Bretagne.

Cette eau est de bonne qualité, captée ou provenant des nappes profondes. Peu ou pas traitée, elle ne possède pas les inconvénients des

eaux traitées à grands frais, provenant des barrages réservoirs également très coûteux.

Le tarissement de ces sources obligera tout ou partie des habitants de la région à s'alimenter à partir de la réserve de Kerne Huel du haut Blavet.

Cela va provoquer un déséquilibre, en qualité et en quantité dans les objectifs de cette réserve qui n'est pas prévu au schéma départemental d'approvisionnement en eau et des problèmes de répartition en fonction des besoins actuels et futurs des différentes communes concernées.

Moins d'eau disponible dans la réserve de Kerne Huel entraînera fatalement la réduction du débit à l'aval, d'où des risques graves de pollution du Blavet en période d'étiage, à la traversée de Gouarec notamment, mais aussi du lac de Guerlédan déjà bien malmené par ailleurs.

Il faut compter également sur l'évaporation des lacs supérieurs évaporation non négligeable en Bretagne en été.

Tout cela fait qu'EDF obligée de maintenir l'eau du lac à la cote de calage des galeries pour pouvoir pomper, pourrait très bien limiter en baisse le débit d'eau obligatoire qui doit passer au barrage de Guerlédan. Déjà en 1976 ce débit avait été ramené à 2 m<sup>3</sup>/s contre les 2,5 m<sup>3</sup>/s minimum au cahier des charges.

Or la rénovation du canal de Nantes à Brest entre Guerlédan, Pontivy et Josselin est prévu dans les différents budgets des années à venir. C'est l'atout majeur pour le développement touristique des régions traversées.

Hélas faute d'un débit garanti suffisant, et de plus contrôlé par l'EDF, les éclusages pourront-ils se faire? surtout en été période de plus forte fréquentation.

De quelle quantité d'eau, et surtout de quelle qualité, les communes situées en aval de Pontivy, et qui s'alimentent dans le Blavet, pourront-elles disposer?

### 3°) sur l'environnement et le paysage

Tout ce qui fait la qualité du site de Guerlédan sera profondément modifié par des travaux qui en plus des préliminaires doivent durer plusieurs années: 5, 6, 7 ans?..

La construction du lac supérieur, de plus de 80 ha nécessite l'arasement de toute une colline, et l'élevation de digues en terre de 5 à 20 mètres de haut. Mais avec le périmètre de protection obligatoire, la construction de nombreuses routes d'accès, n'est-ce pas 250 ha de terre, comme à Revin, qui seront bouleversés?

Une nappe d'eau de 80 ha ne va-t-elle pas modifier le micro-climat privilégié de Caurel?

Tous les débris des galeries doivent être entreposés sur des terrains situés à proximité de l'anse des Granges à Caurel.

L'arrivée et l'évacuation de l'électricité doit se faire par des lignes de 400 KV, aux caractéristiques très spéciales, aux contraintes et nuisances très importantes: une véritable autoroute électrique avec des pylônes de 50 à 60 m de haut espacés tous les 300 mètres en moyenne.

### 4°) sur la qualité de la vie dans la région

— destruction de la qualité du paysage, de la tranquillité, de la sécurité, — pendant les travaux: bruits perpétuels des engins, appréhension des tirs de mines prévenus à coups de sirènes (comme à Revin), danger de circulation en raison des engins de travaux publics.

— Présence des lignes de 400 KV

● bruits de la ligne jusqu'à 50 décibels

● poste transformation de 400 KV, bruits de 100 à 110 Db (Doc.EDF)

● courant électrique induit dans toutes les parties métalliques (clôtures de champ) situées sous les câbles.

● les ondes électro magnétiques émises pourraient avoir des conséquences sur le comportement des êtres vivants, hommes et animaux, séjournant au voisinage des lignes,

● risque de formation d'arc électrique avec certains engins agricoles de haute dimension

● importante emprise à terre des pylônes, difficulté de manoeuvrer et perte de valeur des terres agricoles

— déséquilibre de la faune de la région (perte de terres d'abri et de chasse), disparition des poissons du lac.

— danger des travaux en galerie passant sous une zone urbanisée, — expropriation de maisons d'habitants

### 5°) sur le milieu agricole

— perte de terres agricoles — modification de la qualité de certains terrains par suite du bouleversement de l'hydrologie du sous-sol — nuisances des lignes à très haute tension (voir ci-dessus) — obligation de repenser l'adduction d'eau des pâturages.

### 6°) Sur l'économie de la région

La conjonction des déséquilibres et des nuisances cités ci-dessus va non seulement influencer la fréquentation touristique, mais également le choix des habitants qui jusqu'alors revenaient volontiers vivre au pays.

Les artisans, en particulier ceux du bâtiment, ressentiront en premier cette désaffectation.

Tous les investissements à caractère touristique, risquent de ne plus pouvoir être rentabilisés. Quand aux investissements possibles dans d'autres secteurs, ne seront-ils pas fortement ralentis?

Après des témoignages recueillis à Revin ou à Montezic, il apparaît que la majorité des ouvriers de tels chantiers sont célibataires: les entreprises leurs versent une prime pour qu'il en soit ainsi! Ces ouvriers ne seront donc clients que des cantines, avec peu ou

pas de répercussions sur le commerce local, et les écoles ne verront pas leurs classes se remplir.

De plus les ingénieurs de l'EDF et les cadres des entreprises traitantes, avec les facilités de déplacement dont ils bénéficient, choisissent de vivre avec leur famille, dans les grandes villes de préférence.

Indirectement l'implantation et la réalisation de tels travaux va altérer profondément le potentiel touristique et économique existant: on assistera à une accélération de la désertification de la région.

### 7°) Sur le plan régional

Après l'abandon de la centrale nucléaire de Plogoff qui devait alimenter la STEP de Guerlédan, l'EDF envisage d'utiliser le courant superflu de la centrale de Flamanville, ou bien de Cordemais, à moins que ce soit celui de la future centrale nucléaire de la Basse Loire, dont l'EDF maintient le projet. Faute de station de pompage à Guerlédan, une centrale nucléaire sur la Basse Loire est-elle encore justifiée?

De même les projets EDF de ceinturer la Bretagne avec les lignes de 400 KV avec une bretelle nord sud passant par Guerlédan?

### En conclusion

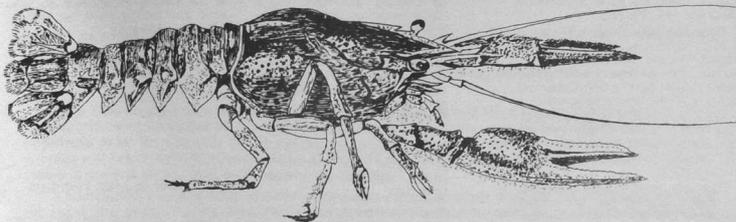
Compte tenu du bilan financier désastreux de l'EDF, de son endettement, de la baisse actuelle de la consommation d'électricité, du développement des économies d'énergie, de l'utilisation des énergies renouvelables, du potentiel qu'elles représentent, et des progrès qui peuvent être réalisés d'ici peu d'années dans leur rendement, quelle valeur et quel intérêt peut avoir l'implantation d'une S.T.E.P. à Guerlédan? A quoi servira-t-elle dans cinq ou six ans? «La politique énergétique ne peut être définie par les entreprises énergétiques, car elles finissent par céder à la course à la puissance» (sic J.P. Chevènement).

Et de plus: «... L'investissement dans les économies d'énergie a des effets rapides, peut être décidé à des niveaux décentralisés, crée de nombreux emplois, est exempt des graves nuisances du nucléaire, et allège la facture du consommateur» (F. Mitterrand).

Le comité de Défense du site de Caurel et du lac de Guerlédan 22530 CAUREL

Connaissance de nos rivières

## L'ÉCREVISSE



### Un animal symbolique

L'écrevisse peuple nos ruisseaux depuis des temps très anciens. Nos ancêtres regardaient l'écrevisse comme un charognard utile, qui épurerait l'eau des cadavres de bêtes. Elle symbolisait la vie renaissant de la mort. Ils lui prêtaient aussi des vertus médicales. D'autre part, avant que le crabe ne la remplace, elle était un signe du zodiaque.

### ... menacé de disparition

De nos jours, comment se porte la population astacicole de notre région ? A en croire les divers ouvrages que j'ai lus, l'écrevisse tend à disparaître de nos ruisseaux.

Quelles en sont les causes me direz-vous ?

Dans la préface du livre de Jacques Arrignon (1) l'auteur a écrit :

« Comme le saumon, elle est le symbole de la réhabilitation des eaux en tant que milieu naturel. » Quant le saumon meurt, l'homme est menacé » dit une affiche devenue célèbre : on pourrait en penser autant pour l'écrevisse ».

Cette phrase nous éclaire on ne peut mieux sur ce qui a entraîné la situation actuelle.

### Les espèces locales

En France, il en existe deux espèces :

— **Astacus astacus** dite écrevisse à pattes rouges. Se trouve dans des eaux calmes et très pures. Sa position géographique se situe au-dessus d'une ligne Abeville-Colmar.

— **Austropotamobius pallipes** ou écrevisse à pattes blanches : aime les eaux courantes et fraîches où elle vit pacifiquement avec la truite. Elle subsiste dans la partie nord de notre Bretagne.

### Sa vie, sa reproduction

La reproduction de l'écrevisse n'est pas une mince affaire et est généralement très violente. Vers le mois de septembre, le mâle se met en quête d'une femelle. La malheureuse éeue connaissant l'esprit peu galant de son prétendant le fuit. Il n'est pas rare que l'un des deux en ressorte mutilé, ou y perde la vie auquel cas il sert de repas à l'autre.

L'accouplement a lieu lorsque le mâle parvient à retourner la femelle sur le dos. Après avoir assuré la reproduction, les deux partenaires se séparent et chacun gagne son quartier d'hiver. La femelle se réfugie dans un trou mais reste très active. Elle défend sa cache et saisit toute nourriture qui passe à sa portée. La ponte des œufs fécondés varie avec les espèces et les conditions thermiques. C'est en octobre que les œufs de l'écrevisse à pattes blanches se répartissent sous la paroi abdominale de la mère. L'incubation va durer de cinq à sept mois. Les éclosions se produisent du printemps au début de l'été. Les petites écrevisses restent fixées à l'abdomen quelques jours encore, s'en détachent, ne s'éloignent pas. Au moindre danger, la femelle les rappelle et les rassemble sous elle. La petite écrevisse grandit par mues successives : les mues épuisent et mettent en danger celle ainsi dépouillée de son armure. Au cours de leur premier été, les jeunes écrevisses ne muent pas moins de cinq fois. Un mâle adulte mue deux fois et une femelle une fois.

L'écrevisse est omnivore. Si le poisson ou la viande font défaut, elle mange des herbes (cresson, lige d'orlie). Elle apprécie les cadavres d'animaux, tel ce pêcheur qui raconte avoir fait une pêche formidable autour d'un renard venu mourir dans un ruisseau.

### Les espèces de « remplacement »

Notre belle larie disparaissant d'un milieu naturel de plus en plus invivable, certains ont cru pouvoir la remplacer par un truite moins exigeant. Il en est de même pour l'écrevisse. Ainsi peut-on rencontrer dans nos ruisseaux :

— **L'orconectec ilmonus** ou écrevisse américaine implantée en France depuis le début du siècle, et qui peut vivre dans des milieux très pollués. Elle a un comportement agressif.

— **Pacifastacus leniusculus** ou écrevisse de Californie, qui aime les eaux courantes et fraîches comme les eaux calmes et chaudes.

— **Procambarus clarkii** ou écrevisse de Louisiane qui est un animal de marécages, particulièrement agressif qui peut nuire parfois à la stabilité du milieu où elle s'implante.

— **Astacus leptodactylus**, écrevisse turque, qui constitue l'essentiel de l'élevage astacicole.

Le dépeuplement de nos rivières en écrevisses indigènes a les mêmes origines que celui de la truite et du saumon.

**L'écrevisse à pattes blanches vivra dans nos ruisseaux si nous préservons son milieu de vie, ses caches et si nous empêchons la dégradation de la qualité de l'eau.**

**Écrevisses — Salmonidés même combat.**

E. Bouin.

(1). L'écrevisse et son élevage J. Arrignon Gauthier-Villars.

Un autre livre : Ecrevisses et Anguilles René Audras La maison rustique.

## Enquête sur la loutre en Bretagne

La loutre est une des espèces de mammifères les plus menacées d'Europe. Bien que protégée par la loi en France elle a déjà disparu de nombreuses régions : Normandie, Nord, Bassin Parisien. Ailleurs elle est très rare. Elle survit encore en petit nombre en Bretagne, en Vendée et dans les Landes, mais de nombreuses menaces pèsent sur l'espèce : pollution des eaux, rectifications intempestives des cours d'eau, assèchement des zones humides, urbanisation anarchique et les dérangements provoqués par certaines activités de loisirs.

De même que le saumon, la loutre est un des derniers symboles d'une nature sauvage et non souillée par les activités humaines.

Afin de sauver cette espèce animale intéressante, même du point de vue du pêcheur, sa prédation permettant d'assainir les populations de poissons en éliminant les sujets malades ou affaiblis, il est urgent de connaître les régions fréquentées par la loutre.

Les membres de l'APPSB peuvent aider l'action entreprise par le Groupe Loutres de la SEPNB en communiquant à l'adresse suivante : M. Alain-Jacques Braun, « Étude Loutre » SEPNB, Le Grand Mare, Le Tour du Parc, 56370 — Sarzeau\* les informations qu'ils possèdent : observations visuelles de l'espèce, même anciennes (postérieures à 1945), traces empreintes, crottes (épreintes), carnages, des renseignements sur le piégeage et la chasse ; nombre d'individus capturés par an ; ainsi que des anecdotes la concernant ou des références au folklore ou à l'histoire locale. Tous ces renseignements sont d'une grande utilité et seront utilisés pour dresser un bilan détaillé de la situation de l'espèce en Bretagne. Par la suite une étude complète sera publiée par la SEPNB.

Prière d'indiquer, si possible, les dates ; mois et année ainsi que les lieux précis des observations : lieu-dit, commune, nom de rivière ainsi que des informations concernant la végétation et la faune des lieux ; noms des espèces principales. Merci d'avance à tous.

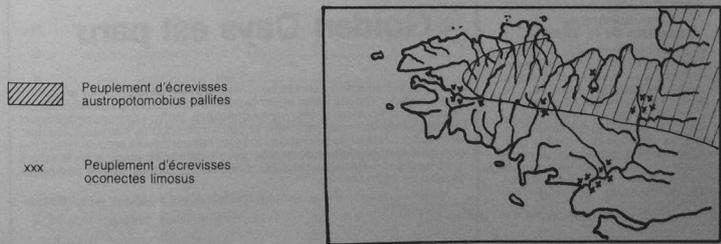
\* Téléphone 16 (97) 26 47 32



Document photo : W.W.F.

## Répartition des peuplements d'écrevisses en Bretagne

d'après une enquête réalisée en 1977



## Nouvelles de l'association

### Aux adhérents de la Vallée de l'Ellé

Suite à la rencontre des 14 et 15 novembre à Keraudrenic, des militants et adhérents A.P.P.S.B. du Bassin versant de l'Ellé ont décidé de se regrouper en section sur ce secteur.

Voici les objectifs de cette structure locale:

— Donner une information à tous les adhérents du Bassin versant, par l'intermédiaire d'une note diffusée régulièrement.

— Établir un contact avec les permanents pour une action locale efficace.

— Organiser des réunions régulières et à chaque événement important.

Dans un premier temps, pour tout contact: Christine Bardouil et José Nadan, Saint-Fiacre, 56320 Le Faouët. Tél. 23.15.36.

**Signalez également à nos lecteurs, les modifications intervenues au niveau de l'Association de Sauvergarde du Bassin de l'Ellé et, en particulier l'élection de Maurice Peron à la présidence de l'A.S.B.E.**

### Aux adhérents du bassin de la Vilaine

Suite aux hécatombes de poissons au large de l'estuaire, cet été, suite également aux autres problèmes posés par le barrage d'Arzal, et aux multiples agressions qui affectent le plus important bassin fluvial breton, (pollution, drainage, assèchement de marais, canalisation des rives...) une coordination inter-associations se met en place. Les personnes soucieuses d'y contribuer sont priées de se manifester en écrivant au siège de l'A.P.P.S.B.

## L'A.P.P.S.B. et les élections

Engagée à plusieurs niveaux dans la vie publique l'A.P.P.S.B. considère avec respect les différentes formes d'expression du civisme et voit en la démocratie la meilleure des solutions, dans la mesure où elle garantit et favorise le pluralisme des idées.

L'A.P.P.S.B. considère qu'il est indispensable de maintenir l'indépendance des associations de protection de l'environnement vis à vis de toutes les formes de pouvoir.

Elle estime que c'est à cette condition que les associations affirmeront le mieux leur identité et qu'elles contribueront avec le plus d'efficacité aux changements qui s'imposent pour sauvegarder le patrimoine naturel.

L'A.P.P.S.B. considère que ses adhérents sont majeurs tant pour voter selon leur conscience que pour se présenter sur la liste de leur choix s'ils le souhaitent.

Ils n'ont, pour cela besoin d'aucune consigne ou recommandation.

En conséquence, l'Association n'apportera sa caution à aucune formation, qu'il s'agisse de partis politiques classiques ou écologiques.

L'association refuse à quiconque la possibilité de se référer à son appartenance à l'A.P.P.S.B. pour solliciter les suffrages de ses concitoyens: c'est une question de simple honnêteté à l'égard de tous les adhérents connus et inconnus qui apportent leur contribution à la défense de l'eau pure et des rivières sans a priori ni arrière pensée.

Le C.A. de l'A.P.P.S.B.  
Délibération du 18-12-1982.

## Golden Days est paru

C'est la traduction d'un très beau livre: **Golden days** que nous proposent Pierre Phélipot, Claude Bellor et Bernadette Foucher tous trois passionnément amoureux de la nature et des rivières bretonnes. Un livre plein de sensibilité et de délicatesse qui vous permettra de passer des heures merveilleuses, que vous soyez pêcheur ou que vous ne le soyez pas car ce livre est avant tout celui d'un peintre anglais épris de beauté qui présente, avec humour, un étonnant document sur la Bretagne du début du siècle. Le livre est illustré des beaux dessins de Yann Lefèvre.

Édition ordinaire 80 F., de luxe 200 F., à commander à Pierre Phélipot 43, rue du Gorréquer, 29130 Quimper.

## VIGNETTES - POSTERS - CARTES POSTALES des moyens de mieux faire connaître votre Association

- Vignette autocollante pour voiture:  
«Quand le poisson meurt l'homme est menacé»  
1 exemplaire: **5 F franco**  
15 exemplaires: **50 F franco**  
50 exemplaires: **200 F franco**
- Poster 40 x 60:  
«Pour vivre ils ont besoin d'eau pure»  
(saumon et truite se détachant sur un paysage breton stylisé)  
1 exemplaire: **10 F, 15 F franco**
- Poster 40 x 60:  
«Nos rivières sont belles et précieuses»  
(paysage idyllique de rivière)  
1 exemplaire: **10 F, 15 F franco**
- Carte hydrographique du Massif Armoricain  
1 exemplaire: **10 F, 15 F franco**

TOTAL

### ADHÉSIONS - ABONNEMENTS 1983

Administration: J.Y. Kermarec, Le Forestic, 29220 PLOUEDERN

NOM: \_\_\_\_\_  
Prénom: \_\_\_\_\_  
Rue ou lieu-dit: \_\_\_\_\_  
Localité: \_\_\_\_\_  
Code postal: \_\_\_\_\_

- (1) Abonnement annuel à la revue:  50 } (3)
- (2) Cotisation volontaire à l'A.P.P.S.B.:  }
- Collectivités - Associations, 100 F.:

(1) Nous précisons que l'abonnement à la revue Eau et Rivières est bien distinct de l'adhésion à l'A.P.P.S.B.

(2) L'abonnement est fixé à 50 F pour 1983. La cotisation d'adhésion est laissée à l'appréciation de chacun en fonction de l'idée qu'il se fait de notre action et de ce que doit être notre liberté, en fonction aussi de ses moyens.

(3) Inscrivez la somme correspondant à 1 + 2.

Chèque et mandat à établir à l'ordre de l'A.P.P.S.B. - C.C.P. 3519-12 X Nantes - A.P.P.S.B. 56530 QUÉVEN.

**pezon  
ET  
michel**

une technique de pointe de pointe des pêcheurs  
un savoir-faire des pêcheurs les meilleurs  
une expérience de pêcheurs les meilleurs  
des pêcheurs les meilleurs les meilleurs  
des pêcheurs les meilleurs les meilleurs  
des pêcheurs les meilleurs les meilleurs

**vos creux**  
"Lancer Galois" de 2 m 20 à 2 m 74

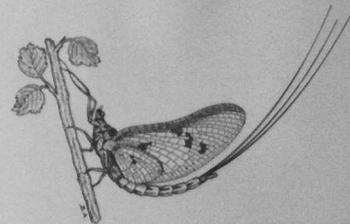
**fibres de carbone**  
Parabolo CCC\* en action light de 2 m 44 à 3 m  
Parabolo CCC\* en action strong 2 m 74 et 2 m 13 - 9 m 35  
Parabolo CCC\* saumon 4 m 28

**ambassade rétro**  
"ambassade normale" de 2 m 44 à 2 m 74  
"ambassade royale" de 2 m 08 à 2 m 64  
"super ambassade"  
Master 2 m 52  
Fario club 2 m 57  
Powerplus 2 m 52  
Bichonnettes 2 m 52  
Supermaster 2 m 18  
Gorilla 2 m 31  
S&L club 2 m 45  
"Extra Series"  
Parabolo saumon 2 m 60  
Fox 2 m 57  
S&L 2 m 59  
Savon Fly Water 2 m 69  
Parabolo Saumon\* de 3 m 20 à 2 m 7

**Une technique de pointe**

SOCIÉTÉ NOUVELLE PEZON ET MICHEL BP 31 / 37400 AMBOISE

## Tout le matériel pour les pêches sportives



Deux bonnes adresses :

### **PAC**

79, bd Charles de Gaulle, 92700 Colombes - Tél. 242.60.23.

### **MAIRE**

68 bis, rue Aristide-Briand, 92300 Levallois-Perret - Tél. 737.05.45.

#### Les cannes :

Lancer - Mouche - Surfcasting - Bateau traine et soutenir - Pezon et Michel - Mitchell - Berkley - Seyler - Fario - Garbolino - Hopp - Shakespeare - Garcia - Ru.

#### Les moulinets :

Mouche - Lancer - Multiplicateur - Traine - Hardy - Mitchell - Daiwa - Shakespeare - Breton - Fario - Bam - Pezon et Michel - Ru - Martin - Contact - Abu - Penn Senator - Gladiator.

#### Les nylons :

Water Queen GT - Mitchell - Platil - Nyolorfi - Tango - Strong - Trophy.

#### Les mouches :

Grand choix : Bresson Champéret - Ragot - Matagne - Scot-Port et la collection complète Poirot.

#### Les lignes à mouche :

Garcia - Mitchell - Léonard - Cortland - Aircel - Shakespeare - Parabolic - et Silver Fly en soie naturelle.

#### Les cannes à lancer et mouche en carbone :

Garcia - Daiwa - Shakespeare - Fenwick - Pezon et Michel - Fario - (Borlandelli) et les super-légères LEONARD en graphyte de 7 à 9 pieds.

#### Pour le montage des mouches :

Dix modèles d'étaux Thyers - Sunrise - Thomson - Les petits accessoires tels que : porte-bobine, pince à hackles, whip finisher, etc... les tinsels plats ronds. Les soies de montage Floss, Poly, Cryoline, Marabout, Gossamer - COUS de COQ en importation directe des INDES, stock permanent de 3 à 4 000 pièces en naturel ; gamme importante en teint, plumage divers bécasse, autruche, etc... - LES HAMEÇONS : PEARCE, réf. 805 et 832 - PARTRIDGE : double et simple Salmon et Long Mays - VIELLARD, réf. 9.282, 9.283 (très longue tige), 9.288, 9.289 - MUSTAD : 79.589, 7.958, 537 B, 9.578 A, 9.094, 56.320, 56.203, 56.201, 292 B, 94.845 (sans ardilion) - FLYBODY.

#### Pour le confort des pêcheurs :

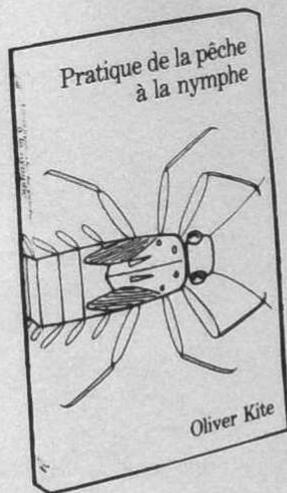
Vestes - Bottes - Fuseaux - Colifours - Gants - Imperméables - Chaussons - Waders et Gilets.

#### La littérature halieutique :

Toutes les éditions sur la pêche dont le traité pratique de montage des mouches artificielles de PETHE. Confiance d'un pêcheur à la mouche de R. ROCHER. Pêche moderne de la truite de rivière à la mouche noyée de J.-L. PELLETIER. L'art de la mouche sèche de J.P. PEQUEGNOT. Guide la pêche à la ligne de JEROME FAVARD, et le dernier BOYER : Technique de pêche.

**ENVOI CONTRE REMBOURSEMENT  
RENSEIGNEMENTS SUR SIMPLE DEMANDE**

# CINQ LIVRES A ACQUERIR



## UN LIVRE SUR LA PECHE A LA NYMPHE

Traduction par R. Rocher  
 Prix : 85 F + 10 F de port  
 Numéroté : 140 F + 15 F de port



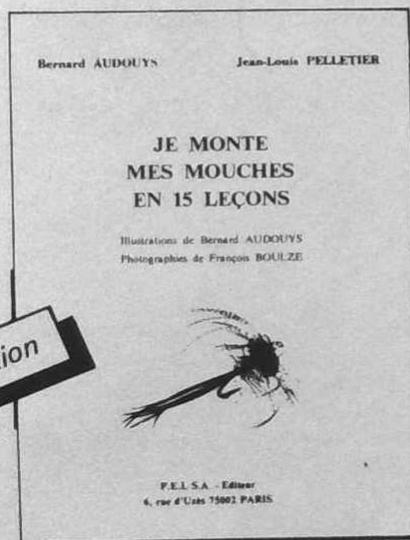
## UN LIVRE SUR LA MOUCHE SECHE

Prix : 85 F + 10 F de port  
 Numéroté : 150 F + 15 F de port



## UN LIVRE SUR LA PECHE A LA MOUCHE EN GENERAL

« Confidences d'un pêcheur à la mouche » par R. Rocher  
 Prix : 199 F  
 Par correspondance prévoir un supplément de 25 F pour envoi en recommandé



3e édition

## UN LIVRE SUR LE MONTAGE

Prix : 67 F + 10 F de port  
 Numéroté : 146 F + 15 F de port



## UN LIVRE SUR LA MOUCHE NOYEE

Prix : 110 F + 15 F de port  
 Edition de luxe numérotée